

# RAPPORT FINANCIER RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 28 FEVIER 2011

Ce rapport financier est notamment composé des documents suivants relatifs à l'exercice clos de 28 février 2011:

- L'attestation des dirigeants sur l'établissement des comptes
- Le rapport de gestion,
- Le rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux qui inclut en note 18 le montant des honoraires des commissaires aux comptes,
- Le rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés,
- Le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne,

Fait à Montpellier  
Le 22 juin 2011

Keeping kids in fashion - Para los niños de moda

## ATTESTATION

Je soussigné, Pierre Mestre, Président-Directeur Général de la société ORCHESTRA KAZIBAO,

Atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Montpellier  
Le 21 juin 2011

# Rapport de Gestion

Exercice clos le 28 février 2011



**ORCHESTRA KAZIBAO**

Société anonyme au capital de 23.150.214 Euros  
Siège social : Castelnau le Lez (34170) 400, avenue Marcel Dassault  
RCS Montpellier B 398.471.565.



**RAPPORT DE GESTION  
ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
ET PRESENTE  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE  
DU 13/07/11**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 28 février 2011 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les convocations à la présente assemblée ont été régulièrement effectuées.

Ces documents ont été transmis au comité d'entreprise (article L 432-4 alinéa 5 du code du travail).

Les comptes de l'exercice clos le 28 février 2011 ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

La préparation des états financiers consolidés selon le référentiel IFRS nécessite de la part de la Direction l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges figurant dans les états financiers consolidés ainsi que sur les informations figurant en notes annexes aux états financiers consolidés.

Ces estimations et hypothèses sont déterminées sur la base de la continuité de l'exploitation en fonction des informations disponibles à la date de leur établissement, de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles s'inscrivent dans le contexte de crise économique et financière actuelle dont l'ampleur et la durée ne peuvent être anticipées avec précision.

Les estimations et hypothèses retenues servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.



## L'ACTIVITÉ DU GROUPE CONSOLIDÉ ET DE LA SOCIÉTÉ ORCHESTRA KAZIBAO PENDANT L'EXERCICE ECOULÉ

### I. ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE ET DE SES FILIALES : ELEMENTS SIGNIFICATIFS RESSORTANT DES COMPTES – COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité intègre les sociétés suivantes (article 233-13 du code de commerce) :

- Orchestra Kazibao SA
- Orchestra Printades Infantiles SL
- Orchestra Switzerland SA
- Orchestra Asia LTD
- Vêtements Orchestra Canada Inc
- Dalmiel Development Inc
- Orchestra Belgium BVBA
- SARL Horizon 21
- SARL Horizon 21 79
- SARL Nialex
- SARL La Teste de Buch
- SCI JVM
- SARL ClubAtCost
- ClubAtCost Ltd
- Kazibao Ltd
- Shanghai World Fashion.

#### A) ACTIVITE ET RESULTATS CONSOLIDES AU COURS L'EXERCICE

Au 28 février 2011, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 178,6 M€, en progression de 8,2 % par rapport au chiffre d'affaires retraité de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires contrôlé (prix public des articles vendus en magasins) s'élève à 235,3 M€ au 28 février 2011, en hausse de 3,8%.

Sur les 12 mois de l'exercice, l'activité franchise/multimarque progresse de 10,3 %. Celle des succursales est en hausse de 5,3% et représente 40,9% du chiffre d'affaires consolidé de la période.

La France enregistre une croissance de son chiffre d'affaires de 10,7 % à 128,2 millions d'euros. Le parc magasins s'est enrichi de 25 unités dont 19 commissionnaires-affiliés et 6 succursales, pour atteindre 234 points de vente au 28 février 2011

Durant l'exercice, le groupe a fermé 9 points de vente dont la rentabilité était insuffisante ou pour se repositionner en périphérie.

A l'international, le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 50,4 millions d'euros et représente 28,2% du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice. Il est en progression de 2,2%.

Le groupe compte 217 magasins sous enseigne établis à l'étranger, soit 9 points de vente supplémentaire par rapport au 28 février 2010 essentiellement ouvert en Russie et Europe de l'Est.

Le résultat opérationnel courant est de 2 070 milliers d'euros au 28 février 2011, soit 1,2 % du chiffre d'affaires contre 3 549 milliers d'euros pour l'exercice clos le 28 février 2010 (2,2% du chiffre d'affaires)  
Ce repli est essentiellement dû à l'effet combiné de :

- la croissance du chiffre d'affaires liée aux ouvertures et à la performance à surface comparable du parc de magasins existants,
- un taux de marge brute stable,
- la perte de 1,9 millions d'euros constatée sur la filiale « Clubatcost » en diminution de 3,7 millions par rapport à l'exercice précédent
- la provision nette des reprises de 1,6 millions d'euros pour dépréciation des comptes clients.
- un produit de 5,1 millions d'euros généré par une opération immobilière comptabilisé au 28/02/10,
- des produits constatés d'avance sur vente de la Carte Club pour 7.2 M€ en diminution du chiffre d'affaires et des charges constatés d'avance sur commission Caf liées à la vente de la carte pour 2.6 M€ soit un impact net de 4.6 M€ au 28/02/11

Le résultat opérationnel est de 1 411 milliers d'euros au 28/2/2011, soit 0,8 % du chiffre d'affaires contre un résultat opérationnel de 2 012 milliers d'euros pour l'exercice clos le 28/2/2010 (1,2 % du chiffre d'affaires).

Cette baisse s'explique par celle du résultat opérationnel courant, diminuée par des « autres produits et charges opérationnelles » de -0,7 millions d'euros alors que ce poste était une charge de 1,5 million d'euros au 28/2/2010. incluant une provision pour réduction de la masse salariale (0,6 millions d'euros).

Il est à noter que les coûts d'exploitation de la filiale « Clubatcost » ont été très fortement réduits sur l'exercice et celle-ci a été fusionnée avec Orchestra Kazibao au 01/03/11.

Malgré la baisse du résultat opérationnel courant, l'excédent brut d'exploitation (résultat opérationnel retraité des dotations aux amortissements et aux provisions) est stable à 15,7 millions d'euros pour 15,9 millions d'euros au 28/02/10.

L'excédent brut d'exploitation courant passe de 17,4 M€ au 28/02/10 à 16,2 M€ au 28/02/11.

Le coût financier net s'élève à - 1 737 milliers d'euros au 28 février 2011 contre - 1 682 milliers d'euros au 28 février 2010. Il représente -1,0 % du chiffre d'affaires 2010/2011 à l'identique de l'exercice clos au 28/02/10.

Par ailleurs, la société n'a pas de gain de change exceptionnel au 28/02/11 à contrario de l'exercice précédent dans lequel avait été comptabilisé en « autres produits financiers » un gain de change de 1,3 millions d'euros à la suite du dénouement par anticipation d'opérations de change.

L'impôt sur les bénéfices est un produit de 810 milliers d'euros sur l'exercice 2010/2011 contre un produit de 281 milliers d'euros sur l'exercice 2009/2010.

Le résultat net de l'ensemble consolidé est un profit de 707 milliers d'euros au 28 février 2011 soit 0,3 % du chiffre d'affaires contre 2 118 milliers d'euros au 28 février 2010 (1,3% du chiffre d'affaires retraité).

Les investissements réalisés sur l'exercice s'élèvent à 13 124 milliers d'euros. Ils se répartissent de la manière suivante :

- 6 104 milliers d'euros au titre des immobilisations incorporelles dont 4 670 milliers d'euros sur les frais de développement et 1 684 milliers sur les droits au bail et fonds de commerce
- 4 698 milliers d'euros au titre des immobilisations corporelles principalement sur les nouveaux magasins et l'aménagement du siège.
- 3 293 milliers d'euros au titre des immobilisations financières dont l'essentiel sont des dépôts de garantie

Par ailleurs, l'impact des entrées dans le périmètre des sociétés SARL La teste de Buch et SARL Nialex est de 1 032 milliers d'euros sur les immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

Les stocks nets de provisions passent de 47 741 milliers d'euros au 28 février 2010 à 68 141 milliers d'euros au 28 février 2011, dont 9 millions d'euros relatifs à l'activité « Clubatcost ».

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt passe de 18 209 milliers d'euros (11,0 % du chiffre d'affaires retraité) à 15 200 milliers d'euros (soit 8,5 % du chiffre d'affaires).

L'endettement net consolidé diminue de 78,6 à 51,2 millions d'euros d'un exercice à l'autre.

Enfin, les covenants financiers relatifs à l'avenant signé le 23 décembre 2009 sont tous respectés au 28 février 2011.



## **B) FACTEURS DE RISQUE**

### ➤ Risques clients

Orchestra-Kazibao travaille avec environ 700 clients franchisés, partenaires à enseigne ou clients multimarques. Cette clientèle française et internationale est diversifiée et le risque d'impayés est couvert par des polices d'assurance en France et à l'export. En complément de ces couvertures, des garanties bancaires et autres garanties personnelles sont en général exigées. Une équipe de crédit managers gère spécifiquement et au quotidien ce risque.

### ➤ Risques fournisseurs

Orchestra-Kazibao s'adresse à près de 100 fournisseurs à travers le monde. La division du risque est assurée, seul 1 fournisseur représente plus de 10 % des achats. La répartition Asie, Europe, Afrique permet de repositionner ces sources d'approvisionnement si nécessaire et de ne pas être dépendant. En 2010/2011, la répartition par zone géographique est la suivante : Asie 76 %, Europe 10 %, Afrique 6 % et 8% reste du monde.

### ➤ Risques de change

La Société paie ses achats en dollars et en euros et vend sa production dans une quarantaine de pays. Elle se trouve donc partiellement exposée à un risque de change.

Un cours budget est fixé par saison avant la campagne d'achats afin de préserver la marge de la Société. Des couvertures sont pratiquées ensuite sur la totalité de l'exposition principalement sous forme de contrats change à terme classique, qui prévoient un achat de la devise à un cours convenu pour un montant donné et une échéance donnée.

La valeur de marché des couvertures en cours au 28 février 2011 est de 105,8 millions d'USD avec des échéances allant du 31 mars 2011 au 30 décembre 2011.

La gestion du risque de change est assurée par le Directeur General Délégué Finance de la Société et son adjoint, directement rattachés au Président directeur général, qui effectue un reporting quotidien du taux du dollar US.

### ➤ Risques de taux

L'endettement à moyen terme du Groupe est à taux variable et est indexée sur l'Euribor trois mois.

L'endettement court terme est adossé à des taux variables.

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt aurait un impact de 512 K€ sur les frais financiers (calcul réalisé sur l'endettement net consolidé au 28 février 2011)

La gestion du risque de taux est assurée par le Directeur Général Délégué Finance de la Société rattaché au Président directeur général, qui effectue un reporting quotidien des taux d'intérêt à trois mois.

### ➤ Risque de liquidité et de trésorerie

Au cours du premier semestre 2008, la société Orchestra-Kazibao a signé avec les 10 banques historiques du groupe un crédit syndiqué de 114,25 millions d'euros, d'une maturité comprise entre 5 et 7 ans, destiné à restructurer l'endettement l'existant et à lui donner les moyens financiers nécessaires à la poursuite de son programme de développement.

Un avenant à ce contrat de crédit syndiqué a été signé le 23 décembre 2009, permettant ainsi de confirmer le contrat initial et d'en adapter les termes aux nouvelles conditions du marché.

Ce contrat prévoit le respect de covenants financiers. Les comptes arrêtés au 28 février 2011 permettent le respect de ces covenants.

➤ Risques liés à la concurrence

En l'absence de barrières à l'entrée sur le marché du prêt-à-porter pour enfants, le groupe Orchestra-Kazibao doit affronter une concurrence exacerbée qui exerce une forte pression sur sa part de marché et ses prix de vente. Pour maintenir le volume de ses ventes et conserver ses marges, le Groupe s'appuie sur les atouts qui ont contribué à son succès : le concept Orchestra, qui combine qualité, style et prix compétitifs, l'intégration de toutes la "supply chain", notamment de la création et de la logistique, la diversité de ses canaux de distribution et l'internationalisation croissante de son activité.

## **C) ACTIVITE ET CONTRIBUTIONS DES FILIALES :**

### **1. Filiales existantes**

#### **Contribution de la filiale espagnole**

Le parc magasins Espagne est passé de 60 à 65 points de ventes à l'enseigne, dont 34 en succursale.

Le chiffre d'affaires social de la filiale sur la période est de 21 025 milliers d'euros, en hausse de 46 % d'une année sur l'autre sous l'effet de la croissance du chiffre d'affaires à surface comparable, de l'ouverture de 4 points de vente et du passage des franchisés en commissionnaires affiliés. Les magasins espagnols sont passés au Concept Club sur le mois d'Aout 2010. Au 28/02/11 un produit constaté d'avance sur la vente des cartes a été comptabilisé pour 1 131 milliers d'euros. Le résultat net social est une perte de 310 milliers d'euros contre une perte de 964 milliers d'euros l'année précédente.

#### **Contribution de la filiale suisse**

Le réseau compte à ce jour 11 points de vente, Orchestra Switzerland occupe toujours une place de leader sur le marché suisse.

Le chiffre d'affaires social de la filiale sur la période est de 9 316 milliers d'euros contre 8 497 milliers d'euros l'année précédente. Le résultat net social passe d'un profit de 242 milliers d'euros à un profit de 1 385 milliers d'euros.

Les magasins Suisse passeront au concept club au 1<sup>er</sup> mars 2011.

#### **Contribution de la filiale de Belgique**

Le chiffre d'affaires social de la filiale Belge sur la période est de 977 milliers d'euros contre 1 138 milliers d'euros au l'année précédent. Les magasins belges sont passés en concept club au 1<sup>er</sup> décembre 2010 et un produit constaté d'avance de 33 milliers d'euros a été comptabilisé à la clôture. Le résultat net social passe d'un profit de 43 milliers d'euros à une perte de 90 milliers d'euros. Le parc magasins est composé de 3 succursales et de 4 commissionnaires-affiliés.

#### **Contribution de la filiale de Hong Kong**

L'activité de bureau d'achat continue à se partager entre la zone de Shanghai (exploité par notre joint venture SWF) et le bureau de Hong Kong en fonction de l'optimisation du sourcing. Le chiffre d'affaires social de la filiale est de 926 milliers d'euros contre 767 milliers d'euros l'année précédente sous. Le résultat net social passe d'un profit de 394 à 298 milliers d'euros.

#### **Contribution des filiales canadiennes**





La filiale canadienne Vêtements Orchestra Canada Inc. a continué sur 2010 à distribuer les produits Orchestra sur le territoire nord-américain au travers de 2 magasins exploités en franchise. Par ailleurs, elle vend à notre filiale Dalmiel Inc. les produits que cette dernière met en vente dans 2 magasins exploités en succursale.

Le chiffre d'affaires social réalisé par Vêtements Orchestra Canada Inc. est passé de 715 à 702 milliers d'euros d'un exercice à l'autre. Le résultat net social passe d'un profit de 115 milliers d'euros à une perte de 43 milliers d'euros.

Le chiffre d'affaires social réalisé par Dalmiel Inc. est passé de 660 à 785 milliers d'euros d'un exercice à l'autre. Le résultat net social passe d'un profit de 127 milliers d'euros à un profit de 97 milliers d'euros.

### **Contribution des filiales françaises Horizon 21 et Horizon 21 79.**

Le chiffre d'affaires de la filiale Horizon 21 est de 336 milliers d'euros (1 magasin) et celui de la filiale Horizon 21 79 est de 451 milliers d'euros (1 magasin)

Le résultat net social d'Horizon 21 est une perte de 124 milliers d'euros contre un profit de 22 milliers d'euros l'année précédente.

Le résultat net social d'Horizon 21 79 est une perte de 76 milliers d'euros contre une perte de 2 milliers d'euros l'année précédente. Ces deux sociétés vont être fusionnées avec Orchestra Kazibao sur le 2ème semestre 2011.

### **Contribution de la filiale ClubAtCost.**

L'activité de cette filiale a été mise en location gérance à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 chez Orchestra. Cette filiale a été fusionnée par transmission universelle du patrimoine au 1<sup>er</sup> Mars 2011 avec Orchestra. L'activité de site marchand a été conservée et le chiffre d'affaire du site sur l'exercice a atteint 1 476 milliers d'euros. Le résultat net social au 28 février 2011 est une perte de 1 807 milliers d'euros. Les services ont été fusionnée avec Orchestra afin d'optimiser les couts du site et de créer un site portail Shop-and-Club intégrant les marques adultes Verchant et enfants Orchestra.

### **Contribution des filiales mauriciennes CAC Ltd et Kazibao Ltd**

Le chiffre d'affaires de Kazibao Ltd est de 402 milliers d'euros et le résultat au 28/02/11 est un profit de 138 milliers d'euros pour une perte de 6 milliers d'euros au 28/02/10.

Le chiffre d'affaires de Clubatcost Ltd est de 22 milliers d'euros et le résultat est une perte de 2 milliers d'euros.

### **Contribution de la filiale SCI JVM**

Le chiffre d'affaires de SCI JVM est de 261 milliers d'euros et le résultat est un profit de 1 239 milliers d'euros correspondant à la plus value sur la cession du bâtiment qui a été signée le 26 février 2011.

### **Contribution des filiales La teste de Buch et Nialex**

Le chiffre d'affaires de la société La Teste du Buch représente 451 milliers d'euros sur l'exercice (1 magasin) et le résultat social une perte de 63 milliers d'euros.

Le chiffre d'affaires de la société Nialex intégré au 1<sup>er</sup> Aout 2010 représente sr les 6 mois 442 milliers d'euros et un résultat social en perte de 114 milliers d'euros sur la période.

## **2. Prises de participation et de contrôle**

Sur l'exercice, la société Orchestra Kazibao a racheté deux points de vente via la prise de participation majoritaire dans les sociétés SARL La Teste de Buch et SARL Nialex. Ces deux sociétés sont détenus à 100 % par Orchestra.

### **3. Actions propres**

Au 28 février 2011, la société détient 252 435 de ses propres actions (6,54% du capital) regroupées pour une valeur de 2 215 milliers d'euros. Le cours moyen de l'action s'établit à 8,78 euros.

Toutes ces actions sont éliminées de l'actif et des capitaux propres consolidés au 28 février 2011. Le cours de clôture s'établit à 5,53 euros au 28 février 2011.

Une provision pour dépréciation des titres auto-détenus a été constatée pour un montant de 819 501 € et correspond à la différence entre la valeur d'inventaire de ceux-ci à la date de clôture et leur valeur comptable.

## **D) INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES**

### **POLITIQUE SOCIALE**

#### **1 - L'effectif**

Au 28 février 2011, la société Orchestra-Kazibao a un effectif de 670 salariés et le groupe compte à cette date 914 salariés.

Sur cette base, les effectifs d'Orchestra-Kazibao sont répartis au 28 février 2011 comme suit :

<b>Effectif</b>	<b>28.02.2010</b>	<b>28.02.2011</b>	<b>Groupe.2011</b>
Contrats à durée indéterminée	536	537	719
Contrats à durée déterminée	86	126	176
Alternance/Formation	5	7	19
<b>Total</b>	<b>627</b>	<b>670</b>	<b>914</b>

#### **2 – Les embauches**

Le groupe Orchestra-Kazibao a embauché 1069 salariés tous types de contrats confondus, soit 254 salariés sous contrat à durée indéterminée, 800 sous contrat à durée déterminée et 15 en contrat d'alternance.

#### **3 – Les licenciements**

Le groupe Orchestra-Kazibao a rompu 49 contrats de travail pour motif de licenciement dont 25 pour motif personnel, 14 pour motif économique et 10 pour inaptitude.

#### **4 – La durée du travail des salariés à temps plein**

Pour la société Orchestra France, la durée du temps de travail pour les cadres autonomes à temps plein en forfait jours est de 206 jours par période annuelle de référence et la durée du travail moyenne des salariés à temps plein en forfait horaire est de 35 heures par semaine, en tenant compte des jours de réduction du temps de travail.

#### **5 – Le nombre de salariés à temps partiel au 28/02/2011**

Nombre de salariés travaillant à temps partiel	437
Total Effectif	914



## **6 – L'absentéisme**

Absentéisme	28.02.2010	28.02.2011	Groupe 2011
Maladie	8 410 jours	7 833jours	11 108jrs
Maternité	5 408 jours	3 285jours	4 105jrs
Accident travail & trajet	1 548 jours	1 208jours	1 458jrs

## **7 – Les rémunérations**

### 7.A – Femmes – Hommes

Moyenne des salaires sur l'année par catégorie en ETP	Moyenne Orchestra	Moyenne Groupe €
Catégorie 1 – Cadre	47 157€	29 339€
Catégorie 2 – Agent de maîtrise	24 014€	21 484€
Catégorie 3 – Employé	18 456€	14 638€

### 7.B – Femmes

Moyenne des salaires sur l'année par catégorie en ETP	Moyenne Orchestra	Moyenne Groupe
Catégorie 1 – Cadre	38 528 €	28 131€
Catégorie 2 – Agent de maîtrise	23 498€	21 392€
Catégorie 3 – Employé	18 198€	16 804€

### 7.C – Hommes

Moyenne des salaires sur l'année par catégorie en ETP	Moyenne Orchestra	Moyenne Groupe
Catégorie 1 – Cadre	66 653€	31 774€
Catégorie 2 – Agent de maîtrise	25 914€	20 764€
Catégorie 3 – Employé	20 594€	18 503€

## **8 – L'évolution de la masse salariale**

Année	Montant de la masse salariale Orchestra	Montant de la masse salariale Groupe
2010	13 199 406€	17 536 996€
2009	13 052 511€	18 808 913€

## **9 – Les charges sociales**

Le montant global des charges sociales patronales s'élève pour le groupe à 5 481 276€ et à 4 600 613 € pour ORCHESTRA France.

## **10 – Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs**

Orchestra-Kazibao a acté de l'existence d'un régime de frais de santé collectif et obligatoire par l'intermédiaire d'une décision unilatérale le 22 décembre 2008.

Orchestra a conclu un accord d'intéressement le 2 juin 2006. Cet accord d'une durée de 3 ans est arrivé à son terme le 2 juin 2009 et n'a pas été renouvelé.

Par ailleurs, un avenant à l'accord de participation et au Plan Epargne Entreprise ont été ratifiés respectivement le 27 février 2009 et le 13 mars 2009.

### **11 – Les conditions d'hygiène et de sécurité**

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail a été renouvelé le 8 avril 2010 et comprend maintenant 6 membres.

### **12 – La formation**

Le groupe Orchestra-Kazibao a consacré sur l'année 2010 un budget de l'ordre de 215 174€ pour la formation professionnelle de ses collaborateurs.

### **13 – Les œuvres sociales**

Le comité d'entreprise de la société Orchestra-Kazibao ne perçoit aucune subvention annuelle consacrée aux activités sociales et culturelles.

### **14 – L'importance de la sous-traitance**

Chaque mois, la société Orchestra France a fait appel en moyenne à 16 travailleurs intérimaires.

### **15 – Politique environnementale**

La société a respecté les contraintes environnementales qui lui sont applicables.

## **E) FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

Le groupe a poursuivi son programme de développement du parc magasins en franchises et succursales en privilégiant les zones de périphérie et le marché français. Le parc progresse de 18 points de vente sous enseigne, tous situés en France.

La société a mis en place la Carte club en remplacement de l'ancienne Bubble Card qui va disparaître. Cette nouvelle carte donne droit à l'adhésion au Club Orchestra pendant un an. Les adhérents bénéficient de 50% de remises sur tous leurs achats pendant toute la durée de validité de la carte (12 mois).

L'adhésion au Club Orchestra s'élève à 30 euros. Le produit est considéré comme étant acquis sur le délai de 12 mois, des produits constatés d'avance sont de ce fait comptabilisés correspondant à la période d'adhésion restant à courir après la date de clôture. Les produits constatés d'avance comptabilisés au 28/02/11 pour le groupe sont de 7 177 milliers d'euros. Les charges constatées d'avance sur les commissions affiliations liées à la vente de carte sont de 2 554 milliers d'euros soit un impact résultat au 28 février 2011 de 4 623 milliers d'euros.

Le contrat de crédit syndiqué signé le 18 juillet 2008 auprès des 10 banques historiques du groupe a fait l'objet d'un avenant, signé le 23 décembre 2009, qui permet de confirmer le contrat initial et d'en adapter les termes aux nouvelles conditions du marché.

Ce contrat et cet avenant prévoient le respect de covenants financiers. Les comptes arrêtés au 28 février 2011 respectent les exigences de ces derniers.



Un projet de construction est en cours sur la commune de St Aunés. Il s'agit d'un projet immobilier conçu pour assurer la réorganisation logistique du groupe Orchestra sur le site de St Aunés. La société Orchestra a mandaté la société Financière Mestre pour mener à bien ce projet. Le groupe IDEC (promoteur, investisseur et constructeur) réalisera le projet de plateforme logistique : bureaux et surface commerciale comprenant l'engagement d'Orchestra de prendre à bail les locaux. Cette opération a permis à Orchestra de réaliser un produit (commission) de 5,1 M€ sur l'exercice clos le 28/02/2010. Le début des travaux a commencé en septembre 2010 et leur achèvement est prévu au plus tard mars 2012. Le déménagement de la partie logistique est prévu sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2011.

Les points suivants sont également à relever :

- distribution de dividendes d'Orchestra Asia pour 1,8 M€ ;
- le conseil d'administration du 24 mars 2009 a autorisé la mise en place d'une convention d'intégration fiscale entre la société Orchestra Kazibao (tête du groupe) d'une part et les sociétés Club At Cost, Horizon 21 et Horizon 21-79 d'autre part ;
- démission de M. Thomas HAMELLE, directeur général délégué, lors du conseil d'administration du 18 mars 2010 ;
- nomination de Mme Agathe BOIDIN au poste de directeur général délégué en charge des services informatiques, logistiques, comptabilité, contrôle de gestion et consolidation ;

## **II. ACTIVITE ET RESULTATS PROPRES DE LA SOCIETE ORCHESTRA KAZIBAO, SOCIETE MERE : ELEMENTS SIGNIFICATIFS RESSORTANT DES COMPTES – COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE**

### **a) Activité d'Orchestra Kazibao**

La société a poursuivi son développement en France en ouvrant 25 points de vente pour l'essentiel en périphérie. A fin février 2011, le nombre de points de ventes en France est de 234 (84 succursales, 149 commissionnaires-affiliés et 1 franchisé)

L'activité de l'exercice a dégagé un chiffre d'affaires « fiscal » de 161,2 millions d'euros. Elle se décompose pour l'essentiel (hors ventes aux filiales) de la manière suivante :

- Le chiffre d'affaires « succursales » s'établit à 48,9 millions d'euros au 28/2/2011, en progression de 2,9 % qui s'explique par l'ouverture de 6 succursales et la cession de 9 points de vente dont la rentabilité ou l'emplacement ne correspondait plus aux critères du groupe.

- Le chiffre d'affaires du réseau « commission-affiliation » est de 75,8 millions d'euros au 28/2/2011, en hausse de 34,2 %. Cette hausse est due au passage en commission-affiliation de 12 franchisés ainsi qu'à l'ouverture de 19 nouveaux points de ventes.

- Le chiffre d'affaires « négoce » (magasins multimarques et franchisés) est de 20,4 millions d'euros au 28/2/2011, en baisse de 31,8% sous l'effet combiné, du transfert des 12 contrats de franchise en commission-affiliation et de la baisse de l'activité « négoce » liée au contexte actuel de l'économie et au déploiement de la Carte Club sur le second semestre.

La société a dégagé un résultat d'exploitation de 2 554 milliers d'euros et un résultat net de 4 383 milliers d'euros.

La société a bénéficié d'une distribution de dividendes de sa filiale Orchestra Asia pour 1.8 M€ sur l'exercice.

L'endettement bancaire net de la trésorerie s'établit au 28/02/11 à 41 millions contre 66,0 millions d'euros au 28/02/10 en diminution de 25 millions sur l'exercice.

## b) Information relative à la Loi de Modernisation de l'Economie concernant les délais de paiements fournisseurs.

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du code de commerce introduites par la loi n°2008-776 du 4 août 2008, une information sur les délais de paiement des fournisseurs de la société figure ci-dessous, sous la forme d'un tableau décomposant à la clôture de l'exercice écoulé le solde des dettes de la société par dates d'échéance.

Dès la clôture de l'exercice en cours cette information, requise par le nouveau dispositif en principe pour deux exercices successifs, permettra une comparaison avec l'information similaire qui vous sera donnée au titre de l'exercice clos au 28 février 2011.

Concernant l'exercice clos au 28 février 2011, nous vous précisons qu'il subsiste des dettes à échéances plus longues que celles prévues par la loi. Le tableau présenté inclut en effet d'une part les factures de certains de nos fournisseurs bénéficiant des accords dérogatoires expressément prévus par la loi, d'autre part les factures de nos fournisseurs étrangers (par nature non soumis au dispositif précité), et enfin les factures objets de litiges. nous vous précisons que les délais de paiement peuvent varier notamment du fait de nos fournisseurs étrangers qui ne sont pas soumis aux règles françaises relatives aux délais de paiement ; de nos partenaires et fournisseurs intra-groupe ; de l'accord de branche dont nous bénéficions et qui admet des délais de règlements de 75 jours fin de mois pour les factures émises avant le 1/1/2010 et 65 jours fin de mois pour celles émises depuis le 1/1/2010 ; ou encore du fait de factures contestées.

Décomposition du solde des dettes fournisseurs par échéance (LME) au 28.02.11

	Echues	Non échues	Total
0 à 30 jours	7 956 531,85	11 130 433,89	19 086 965,74
31 à 60 jours	1 604 101,93	3 270 644,28	24 874 746,21
> 60 jours	2 494 174,81	17 736 191,44	20 230 366,25
Total des dettes fournisseurs (*)	12 054 808,59	32 137 269,61	44 192 078,20
Effets à payer (0 à 30 jours) (**)			0,00
Charges à payer et factures non parvenues		5 924 380,12	5 924 380,12
Total des dettes fournisseurs et rattachées	12 054 808,59	38 061 649,73	50 116 958,12

Au 28.02.10 la décomposition du solde des dettes fournisseurs par échéance(LME) se présentait comme suit :

	Echues	Non échues	Total
0 à 30 jours	3 806 406,20	6 933 430,18	10 739 836,38
31 à 60 jours	240 034,87	6 428 818,30	6 668 853,17
> 60 jours	1 841 748,45	4 316 074,95	6 157 823,40
Total des dettes fournisseurs (*)	5 888 189,52	17 678 323,43	23 566 512,95
Effets à payer (0 à 30 jours) (**)			0,00
Charges à payer et factures non parvenues		1 736 324,89	1 736 324,89
Total des dettes fournisseurs et rattachées	5 888 189,52	19 414 648,32	25 302 837,84



### **III. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Au 1er Mars 2001 la société Clubatcost a été fusionné avec la société Orchestra Kazibao par transmission universelle du patrimoine

### **IV. PERSPECTIVES D'AVENIR**

Le Groupe, malgré un contexte défavorable à l'étranger, continue son développement en France, dans les zones de périphérie, au format « Grand ORCHESTRA » tant en succursale qu'en commission-affiliation.

Le concept carte club sera déployée en Suisse au 1<sup>er</sup> Mars . Une campagne de communication a été programmée sur le mois d'avril 2011 afin d'augmenter la notoriété de la marque

Les objectifs du Groupe restent l'accroissement de la rentabilité et la réduction de l'endettement.

### **V. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Les dépenses en matière de recherche et développement réalisées par le Groupe au cours de l'exercice 2010/2011 s'élèvent à 4,7 millions d'euros. (dont 3 633 milliers d'euros sur Orchestra, 356 milliers d'euros sur Clubatcost et 184 milliers d'euros sur Orchestra Asia et 154 milliers d'euros sur Orchestra Maurice)

Ces dépenses sont composées des coûts salariaux et de prestations engagés par les services style, achats, développement et gestion produits

## **LES RESULTATS DE LA SOCIÉTÉ ORCHESTRA KAZIBAO**

### **I. PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT**

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de 4 383 586,9 euros que nous vous proposons d'affecter intégralement au compte de Report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'un dividende de 0,30€ par action a été distribué au cours de l'exercice 2008/2009. Aucun dividende n'a été distribué au cours des exercices précédents ni au cours des exercices 2009/2010 et 2010/2011.

### **II. DEPENSES SOMPTUAIRES ET FRAIS GENERAUX VISES A L'ARTICLE 223 DU CGI**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et quinques du code général des impôts, nous portons à votre connaissance le montant global des charges non déductibles pour l'établissement de l'impôt, soit 103 624€.

---

Elles concernent les amortissements excédentaires, la taxe sur les voitures particulières des sociétés, les amendes et pénalités diverses, pour respectivement 28 923€, 59 624€, 15 077€.

### **III. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.





Date d'arrêté	28/02/2007	28/02/2008	28/02/2009	28/02/2010	28/02/2011
Durée de l'exercice	14 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Forme juridique de la société	SA	SA	SA	SA	SA
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social (en milliers d'euros)	23 100	23 100	23 150	23 150	23 150
Nombre d'actions émises	3 850 010	3 850 010	3 858 360	3 858 360	3 858 360
Valeur nominale d'action	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0
<b>Résultat global des opérations effectuées (en milliers d'euros)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	106 264	117 408	117 529	146 982	161 233
Résultat avant impôt, participation, amortissements et provisions	(519)	15 898	10 339	10 062	15 724
Impôt sur les bénéfices	54	2 275	(539)	70	
Participation des salariés		339			
Résultat après impôt, participation amortissements et provisions	(14)	5 869	1 595	(2 802)	4 383
Montant des bénéfices distribués					
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)</b>					
Résultat après impôt et participation mais avant amortissement et provisions	(0,13)	3,27	2,54	2,63	4,08
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	(0,00)	1,50	0,4	(0,7)	1,1
Dividende versé à chaque action		0,30			
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés (effectifs fin période)	507	576	592	627	695
Masse salariale (milliers d'euros)	10 818	11 206	12 632	13 053	12 823

## LE CAPITAL DE LA SOCIETE

## I. IDENTITE DES DETENTEURS DE DROITS DE VOTE

### Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit code, nous vous précisons que les principaux actionnaires de Orchestra Kazibao, au 28 février 2011, étaient à notre connaissance les suivants :

Catégorie d'actionnaire	Nombre d'actions détenues	Pourcentage du capital		Pourcentage des droits de vote
Famille Mestre	1 041 684	27,00%		27,00%
Famille Gotlib	1 156 053	29,96%		29,96%
CL Capital Invest	174 101	4,51%		4,51%
FCP Découvertes	110 683	2,87%		2,87%
Grand Wish Partners	196 836	5,10%		5,10%
<b>Actionnaires détenant plus de 2,5 % du capital de la Société</b>	<b>2 679 357</b>	<b>69,44%</b>		<b>69,44%</b>
Auto détention	252 435	6,54%		6,54%
Autres actionnaires	926 577	24,01%		24,01%
<b>Total</b>	<b>3 858 369</b>	<b>100,00%</b>		<b>100,00%</b>

Aucun autre actionnaire ne possède, à la connaissance de la société, plus de 2,5% du capital.

Conformément à l'obligation légale faite aux sociétés, nous vous signalons que les déclarations de franchissement de seuil suivantes nous ont été notifiées au cours de l'exercice écoulé.

Catégorie d'actionnaires	Franchissements de seuil	Date
Grand Wish Partners	Hausse 5%	1.2.2011
FCPI OTC Partners	Baisses 2,5%	14.12.2010
Famille Gotlib	Hausses 15%/20%/25%	7.12.2010
FCP Turenne Capital Partenaires	Baisse 5%	7.12.2010
Nem Invest SAS	Baisse 5%	7.12.2010

## II. TITRES AUTO DETENUS

Conformément à l'obligation légale faite aux Sociétés, nous vous signalons que votre société détient, au 28 février 2011, 252 435 actions (6,54% du capital). Toutes ces actions sont éliminées de l'actif et des capitaux propres consolidés au 28 février 2011.

Le tableau figurant au paragraphe III reprend les achats et les ventes réalisées au cours de l'exercice.

## III. OPERATIONS REALISEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS



## Marché de l'action

Au cours de l'exercice 2010/2011, les données relatives au marché de l'action Orchestra – Kazibao sont les suivantes :

Cours Extrêmes	
+ haut	6,99 €
+ bas	3,90 €

L'Assemblée Générale du 31 août 2010 dans sa 7<sup>ème</sup> résolution « Programme de rachats d'actions » avait autorisé notre société à opérer sur ses propres actions en vue, entre autre, de la régularisation du marché. Au cours de l'exercice 2010/2011, les transactions effectuées dans ce contexte ont été les suivantes :

Actions détenues par la société en début de période	330 651
Nombre d'actions achetées	48 183
Nombre d'actions vendues	126 399
Nombre d'actions regroupées	0
Cours moyen des achats	5,74 €
Cours moyen des ventes	5,86 €
Actions détenues par la société en fin de période	252 435

## **IV. PROGRAMMES D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS:**

L'Assemblée Générale du 31 août 2010, dans sa 14<sup>ème</sup> résolution, a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration permettant à ce dernier d'attribuer à ses dirigeants sociaux et à certains de ses salariés des options de souscription d'actions. Au cours de l'exercice clos le 28/2/2011, aucune option de souscription d'actions n'a été accordée.

Par ailleurs, les plans précédemment mis en place n'ont pas donné lieu à de levée d'options de souscription d'actions au cours de cet exercice.

## **V. PROGRAMMES D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES:**

Il n'existe pas de programme d'attribution d'actions gratuites.

## **VI. LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL (L. 225-129)**

## **1. Délégations de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription**

La délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par apports de numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public et par placement privé prend fin le 30 octobre 2011.

En conséquence, il vous est proposé de renouveler cette délégation aux termes de deux délégations distinctes, l'une par offre au public et l'autre par placement privé conformément à la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers du 6 juillet 2009 sur la présentation des résolutions de délégation de compétence proposées aux assemblées générales en vertu du nouvel article L. 225-136 du code de commerce.

Ces délégations seraient soumises aux conditions détaillées ci-après.

Elles ont pour objet de conférer au conseil d'administration toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription pendant une période de 26 mois.

Conformément à la loi, les valeurs mobilières à émettre pourraient donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre société ou de toute société dont notre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

### **1.1 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public**

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre au public.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé avec la faculté pour le conseil d'administration de conférer aux actionnaires la possibilité de souscrire en priorité .

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 20.000.000 euros. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.

Le montant nominal des titres de créances sur la société susceptibles d'être émis ne pourrait être supérieur à 20.000.000 euros. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés suivantes :



- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les ¾ de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

## **1.2. Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé**

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 20.000.000 euros, étant précisé qu'il serait en outre limité à 20% du capital par an. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

Le montant nominal des titres de créances sur la société susceptibles d'être émis ne pourrait être supérieur à 20.000.000 euros. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.

## **2. Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires**

Nous vous proposons, dans le cadre des délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public et par placement privé précitées, de conférer au conseil d'administration la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

## **3. Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE**

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale Extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire.

Dans le cadre de cette délégation, nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 2,5 % du montant du capital social atteint lors de la décision du conseil d'administration de réalisation de cette augmentation,

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

#### **4. Autorisation d'utiliser ces délégations et autorisations en période d'offre publique**

Il est rappelé que l'autorisation conférée au Conseil, par l'Assemblée Générale du 31 août 2010, d'utiliser les délégations et autorisations qui lui ont été consenties en période d'offre publique arrive à échéance le 29 février 2012.

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le conseil d'administration pour une durée de 18 mois si les titres de la Société viennent à être visés par une offre publique, à mettre en œuvre les délégations et/ou autorisations qu'il vous est demandé par ailleurs de lui consentir (et/ou que vous lui avez consentis lors de l'assemblée générale du 31 août 2010 dans les huitième à quatorzième résolutions) en période d'offre publique. Cette autorisation serait utilisable dans le cadre de la législation applicable.

### **VII. AUTORISATION D'UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PAR LA SOCIETE ( L225-209 )**

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 31 août 2010 dans sa septième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ORCHESTRA KAZIBAO par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,



- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par la l'Assemblée Générale Mixte du 31 août 2010 dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 60 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 23 150 214 euros.

Nous vous proposons également de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

## **VIII. RATIFICATION DE LA COOPTATION DE DEUX ADMINISTRATEURS**

Nous vous suggérons de ratifier les nominations en qualité d'administrateur faites à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 10 février 2011 :

- de Mademoiselle Aurélie MESTRE en remplacement de la société NEM PARTNERS, démissionnaire ;
- de Monsieur Charles GOTLIB en remplacement de Monsieur Jean-Claude YANA, démissionnaire.

Ils exerceront leur mandat pour la durée du mandat restant à courir de leur prédécesseur.

## **IX. LISTE DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE**

Par ailleurs, nous vous rappelons que les délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital en cours de validités sont les suivantes :

En Euros	Date de l'AG	Date d'expiration	Montant autorisé	Utilisation(s) au cours des exercices précédents	Utilisation(s) au cours de l'exercice 2010/2011	Montant rési au 28.02.20
Délégations en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfice et/ou primes	31.08.2010	30.10.2012	20.000.000 €	N/A	Néant	20.000.000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	31.08.2010	30.10.2012	20.000.000 €	N/A	Néant	20.000.000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public ou par placement privé	31.08.2009	30.10.2011	20.000.000 €	Néant	Néant	20.000.000 €
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires (émissions avec maintien ou suppression du DPS par offre au public ou placement privé)	31.08.2010	30.10.2012	-	N/A	Néant	-
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE (réservé aux salariés)	31.08.2010	30.10.2012	10% du capital social	N/A	Néant	10% du capital social
Délégations en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	31.08.2010	30.10.2012	10% du capital social	N/A	Néant	10% du capital social
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	31.08.2010	30.10.2013	10% du capital social	N/A	Néant	10% du capital social
Utilisation des délégations en période d'offre publique	31.08.2010	29.02.2012	-	N/A	Néant	-

## LES SALARIES

### I. LA QUOTITE DE CAPITAL DETENU A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ( 225-102 )

A la clôture de l'exercice, la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce représentait 0% du capital social de la société.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-180 du code de commerce, nous vous indiquons qu'au 28 février 2011 la proportion du capital détenue par le personnel de la société est non significative.





## LES MANDATAIRES SOCIAUX

### I. LA POLITIQUE EN MATIERE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Ces informations ont été données par le président du conseil d'administration dans son rapport relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et aux procédures de contrôle interne mises en place par la société et ce conformément aux dispositions de l'article 117 de la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003.

### II. MODIFICATION AU SEIN DES ORGANES DE DIRECTION

La société NEM Partners, représentée par M. Eric Girardin et M. Jean-Claude Yana ont démissionné de leur fonction d'Administrateur lors du Conseil d'Administration du 22 décembre 2010.

Lors du Conseil d'Administration du 10 février 2011, Melle Aurélie Mestre a été cooptée en qualité de membre du Conseil d'Administration en remplacement de la société NEM Partners. Cette cooptation devra être ratifiée par l'Assemblée Générale du 13 juillet 2011.

Lors du Conseil d'Administration du 10 février 2011, M. Charles Gotlib a été coopté en qualité de membre du Conseil d'Administration en remplacement de M. Jean-Claude Yana. Cette cooptation devra être ratifiée par l'Assemblée Générale du 13 juillet 2011.

Lors du Conseil d'Administration du 10 février 2011, Madame Agathe BOIDIN a été nommée Directeur Général Délégué en charges Opérations avec comme périmètre les services informatique, logistique, comptabilité, contrôle de gestion et consolidation

### III. MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Monsieur Pierre MESTRE est Président Directeur Général.

Madame Chantal MESTRE, Madame Agathe BOIDIN et Monsieur Thierry Gosselin remplissent les fonctions de Directeur Général Délégué.

### IV. MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Administrateur	Société	Mandat
Marcel GOTLIB	GONATRA	Dirigeant
Marcel GOTLIB	SWF	Président-Directeur Général
Marcel GOTLIB	GESTICO	Dirigeant
Marcel GOTLIB	ORCHESTRA KAZIBAO	Administrateur
Pierre MESTRE	Dalmiel Inc.	Vice Président
Pierre MESTRE	ORCHESTRA KAZIBAO	Président-Directeur Général

Pierre MESTRE	OPI	Gérant
Pierre MESTRE	ORCHESTRA SWITZERLAND	Président
Pierre MESTRE	VETEMENTS ORCHESTRA Canada INC.	Président
Pierre MESTRE	SCI Saint-Aunes	Gérant
Pierre MESTRE	SARL FINANCIERE MESTRE	Gérant
Pierre MESTRE	SARL DICO POCKET	Gérant
Pierre MESTRE	ClubAtCost SAS	Président-Directeur Général
Pierre MESTRE	SAS VERCHANT	Président
Pierre MESTRE	SCA MAS DE VERCHANT	Gérant
Pierre MESTRE	SCI GARROS	Gérant
Pierre MESTRE	SCI DU PARC DE BELLEGARDE	Gérant
Pierre MESTRE	SCI CASTELNAU GARRIGUE	Gérant
Pierre MESTRE	SCI DE L'AIRE ET DU CROS	Gérant
Pierre MESTRE	SCI DU MAS D'INGRIL	Gérant
Pierre MESTRE	SNC RDME	Gérant
Pierre MESTRE	ORCHESTRA BELGIUM	Dirigeant
Pierre MESTRE	KAZIBAO Ltd	Directeur
Pierre MESTRE	CLUB AT COST Ltd	Directeur
Pierre MESTRE	SCI Saint-Aunes Retail Parc	Gérant
Pierre MESTRE	SCEA Domaine de Verchant	Gérant
Chantal MESTRE	ORCHESTRA KAZIBAO	Directrice Générale Déléguée
Chantal MESTRE	SCI ROLAND	Gérante
Chantal MESTRE	SCI FIGUIERES	Gérante
Chantal MESTRE	SARL FINANCIERE MESTRE	Gérante
Chantal MESTRE	SCI SARNELLY	Gérante
Chantal MESTRE	IMM.BE.GE. TEXTILHANDEL KG	Gérante
Jean-Claude YANA	Fidepar Inc.	Administrateur
Jean-Claude YANA	Dalmiel Inc.	Président
Jean-Claude YANA	ORCHESTRA KAZIBAO	Administrateur
Jean-Claude YANA	Orchestra Canada Inc.	Vice Président
Jean-Claude YANA	Financière JC Yana Inc.	Président
Eric GIRARDIN	Groupe PROMEO	Administrateur, représentant permanent de la SAS NEM INVEST au Conseil d'Administration
Eric GIRARDIN	NEM Partners	Président du Directoire
Eric GIRARDIN	NEM 2	Administrateur
Eric GIRARDIN	MICROPOLE UNIVERS	Administrateur, représentant permanent de NEM Partners au Conseil d'Administration
Eric GIRARDIN	HOLLE Industries	Représentant permanent de la SAS NEM INVEST au



		Conseil de Surveillance
Eric GIRARDIN	ORCHESTRA-KAZIBAO	Administrateur, représentant permanent de NemPartners
Eric GIRARDIN	DELTA PLUS GROUP	Administrateur, représentant permanent de la SAS NEM INVEST au Conseil d'Administration
Eric GIRARDIN	PC30	Représentant permanent de la SAS NEM INVEST au Conseil de Surveillance
Eric GIRARDIN	QUANTEL SA	Administrateur, représentant permanent de NemPartners
Eric GIRARDIN	TECHNOFLEX	Représentant permanent de la SAS NEM INVEST au Conseil de Surveillance
Charles GOTLIB	GONATRA	Dirigeant
Charles GOTLIB	ORCHESTRA KAZIBAO	Administrateur
Charles GOTLIB	GOFATRA BVBA	Dirigeant
Charles GOTLIB	GOFATRA INTERNATIONAL	Administrateur
Charles GOTLIB	ATRIMO NV	Administrateur
Charles GOTLIB	32 INVEST	Conseil Exécutif
Aurélie MESTRE	ORCHESTRA KAZIBAO	Administrateur

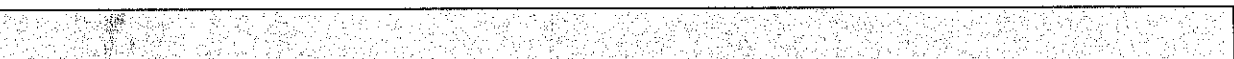
## V. REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération brute totale en euros versée par la Société à chaque mandataire social au cours de l'exercice 2010/2011 s'est élevée à :

€	28/02/2011			
	Salaire	Avantage en nature	jetons de presence	Autres
Chantal Mestre	1 200		6 000	
Aurelie Mestre				
Pierre Mestre	1 200		6 000	
Financière Mestre				1 300 885
Thierry Gosselin	198 195	4 310		
Thomas Hamelle	82 345	900		
Jean Claude Yana			5 667	231 940
Marcel Gotlib			6 000	
Natexis			6 000	
Agathe BOIDIN	10 294	407		
<b>Total</b>	<b>282 940</b>	<b>5 210</b>	<b>29 667</b>	<b>1 532 825</b>

(1) convention de management telle que décrite au chapitre « conventions règlementées »

(2) convention de conseil telle que décrite au chapitre « conventions règlementées »



**CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par votre conseil d'administration.

Nous vous précisons qu'au 28 février 2011, il a été conclu sur l'exercice les conventions suivantes donnant lieu à application de l'article L.225-38 du Code du Commerce,

- Fusion-absorption de ClubAtCost par Orchestra sous la forme d'une Transmission Universel de Patrimoine.
- Rachat à la valeur nominale à Financière Mestre de sa participation dans ClubAtCost (5%) dans le cadre de la Transmission Universel de Patrimoine autorisée par le Conseil du 19/7/2010.
- Prise en location-gérance du fonds de commerce de ClubAtCost ou conclusion avec ClubAtCost d'un mandat de gestion.
- Garantie bancaire à première demande de 1 million d'euros au profit de SWF dans le cadre de l'octroi par CALYON à SWF d'une ligne de « trade facility ».
- Facturation à Financière Mestre du temps passé sur le projet « Saint-Aunes » par certains membres de la Direction d'Orchestra
- Garantie bancaire à première demande d'un montant maximum de 4 millions d'USD au profit de SWF dans le cadre de l'octroi par HSBC à SWF d'une ligne de « trade facility ».
- « Corporate guarantee » d'un montant maximum de 4 millions d'USD au profit de SWF dans le cadre de l'octroi par HSBC à SWF d'une ligne de « trade facility ».
- Garantie bancaire à première demande d'un montant maximum de 3,5 millions d'USD au profit de SWF dans le cadre de l'octroi par BNPP à SWF d'une ligne de « trade facility ».

Nous vous rappelons par ailleurs les conventions conclues antérieurement:

- les deux conventions conclues avec la SARL FINANCIERE MESTRE, représentée par Monsieur Pierre MESTRE, portant sur :
  - une convention de management avec la SARL FINANCIERE MESTRE, représentée par Monsieur Pierre MESTRE, Président du Conseil d'administration et intégrant Madame Chantal MESTRE ;
  - un contrat de partenariat avec la SARL SIDIKA dont la SARL FINANCIERE MESTRE, représentée par Monsieur Pierre MESTRE, Président Directeur Général, est actionnaire à 70%. Cette convention n'a fait l'objet d'aucune comptabilisation de produits, de charges ou de flux de trésorerie au cours de l'exercice.
- le contrat d'approvisionnement signé avec UTO VEW NV (contrat repris par la société VEGOTEX suite à la fusion-absorption de UTO VEW NV par VEGOTEX) représentée par Monsieur Marcel Gotlib
- la mise en place d'un compte courant avec la société ClubAtCost, rémunéré au taux fiscalement déductible
- l'engagement pour le compte de la société ClubAtCost de dépenses liées au projet «ClubAtCost» Refacturation à l'euro près via compte courant des dépenses ainsi prises en charge.



- la signature par la société ClubAtCost d'un contrat exclusif de licence de marque portant sur la marque «Verchant ». La redevance est calculée en % du montant des achats d'articles griffés réalisés par la société et est assortie d'un minimum garanti
- la faculté de mettre en place des lettres de crédits à l'importation (crédits documentaires) d'ordre Orchestra pour le compte de la société ClubAtCost
- le contrat de consulting entre Orchestra Canada Inc et la société Financière JC Yana Inc.
- Intégration de la société ClubAtCost dans le périmètre de l'Intégration Fiscale d'Orchestra-Kazibao.
- Mandat sur opération immobilière conclu entre Financière Mestre et Orchestra

Nous vous demandons, conformément à l'article L.225-40 du Nouveau Code de Commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L.225-38 du même code, poursuivies et le cas échéant conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration.

Vos Commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

## MISE EN HARMONIE DES STATUTS

Mise en harmonie des statuts au regard des dernières évolutions législatives et réglementaires et adaptation de la rédaction au regard des spécificités liées à la cotation des titres

### 1. Concernant la durée exceptionnelle de l'exercice 2006/2007

Il est rappelé que l'Assemblée Générale du 22 décembre 2006 a décidé de modifier la date de clôture des exercices sociaux et de la fixer au 28 février de chaque année. L'exercice social 2006/2007 a donc eu une durée exceptionnelle de quatorze mois, du 1er janvier 2006 au 28 février 2007, mentionnée à l'article 5 des statuts.

Il est proposé à l'Assemblée de supprimer la référence à la durée exceptionnelle de 14 mois de l'exercice 2006/2007 mentionnée au dernier alinéa de l'article 5 des statuts, qui est désormais obsolète.

### 2. Concernant les augmentations de capital

Il est proposé à l'Assemblée de modifier l'article 7 des statuts en vue de :

- mentionner expressément la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire pour autoriser des augmentations de capital ;
- supprimer les indications afférentes au droit préférentiel de souscription mentionnées au quatrième alinéa.

### 3. Concernant l'identification des actionnaires au porteur

Il est rappelé que la loi n° 2003-706 du 1er août 2003 de Sécurité Financière a modifié l'article L. 228-2 du Code de commerce en vue notamment de remplacer la référence à l'organisme chargé de la compensation des titres par celle au dépositaire central concernant la demande d'identification des actionnaires au porteur.

Il vous est proposé en conséquence de mettre en harmonie le dernier alinéa de l'article 10 des statuts avec les dispositions précitées.

#### **4. Concernant les déclarations de franchissements de seuils**

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce :

- les actionnaires doivent déclarer les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 1/3, 50 %, 2/3, 90 %, ou 95 % du capital ou des droits de vote dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;
- les statuts peuvent prévoir une obligation supplémentaire d'information portant sur la détention d'une fraction du capital ou des droits de vote inférieure à 5%, étant précisé que cette fraction ne peut être inférieure à 0,5% du capital ou des droits de vote.

Il vous est proposé :

- de supprimer la référence aux seuils légaux mentionnés à l'article 12 des statuts, dont les conditions de déclaration indiquées ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur ;
- de maintenir la déclaration des franchissements de seuils statutaires de 2,5 % et de 7,5% en reformulant ce dernier seuil conformément à la réglementation précitée.

#### **5. Concernant la rémunération des mandataires**

Il vous est proposé de modifier l'article 21 des statuts en vue de :

- de corriger la référence erronée à l'article 21 des statuts concernant les rémunérations portées aux charges d'exploitation qui sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire dans les conditions prévues à l'article 22 des statuts relatif aux conventions réglementées, conformément aux dispositions de l'article L. 225-46 du Code de commerce.

#### **6. Concernant la nature des Assemblées**

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article L. 225-96 du Code de commerce, l'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Toutefois, la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut être limitée à ce seul point.

Il vous est proposé de clarifier et de simplifier la rédaction de l'article 24 à cet égard en prévoyant que les assemblées générales ordinaires, les assemblées générales extraordinaires et les assemblées spéciales ont les compétences que leur attribue respectivement la loi.

#### **7. Concernant le droit de participer aux Assemblées**

Il est rappelé que le décret n°2006-1566 du 11 décembre 2006 a modifié les règles de participation à l'assemblée mentionnées à l'article R. 225-85 du Code de commerce qui prévoit désormais que le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. En conséquence, l'attestation de dépôt des titres au porteur a été supprimée.

Il vous est proposé de mettre en harmonie les dispositions des trois premiers alinéas de l'article 27 des statuts avec les dispositions précitées.

#### **8. Concernant les modalités de représentation des actionnaires en Assemblée Générale**

L'ordonnance n° 2010-1511 du 9 décembre 2010 a modifié les dispositions de l'article L.225-106 du Code de commerce en vue de permettre aux actionnaires de se faire représenter en Assemblée par toute personne physique ou morale de leur choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.



En conséquence, il vous est demandé de mettre en harmonie le dernier alinéa de l'article 27 des statuts avec les dispositions légales susmentionnées.

#### **9. Concernant la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

Il vous est proposé de reformuler la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire qui vise dans sa rédaction actuelle (article 30 des statuts) : « toutes décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'Administration et qui n'ont pas pour objet de modifier les statuts », afin de la mettre en conformité avec la loi.

#### **10. Concernant les modalités de convocation et de délibération des Assemblées Spéciales**

Il est rappelé que l'ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004 portant réforme du régime des valeurs mobilières a supprimé les actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

Il vous est donc proposé de supprimer la référence à ces actions à dividende prioritaire sans droit de vote mentionnée au dernier alinéa de l'article 32 des statuts.

## **CONCLUSION**

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 28 février 2011, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

# **Orchestra Kazibao**

Société Anonyme

400, avenue Marcel Dassault  
34170 Castelnau Le Lez

---

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 28 février 2011



Axiome Audit  
215, rue Samuel Morse  
Le Triade 3  
34965 Montpellier cedex 2

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **Orchestra Kazibao**

Société Anonyme  
400, avenue Marcel Dassault  
34170 Castelnau Le Lez

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 28 février 2011

---

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 28 février 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Orchestra Kazibao, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce.

Les modalités d'évaluation des immobilisations financières sont décrites dans la note 1 de l'annexe aux Etats Financiers. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les modalités d'évaluation des immobilisations incorporelles sont décrites dans la note 1 de l'annexe aux Etats Financiers. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Orchestra kazibao

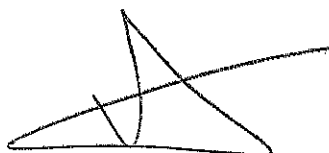
Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Montpellier et Neuilly-sur-Seine, le 21 juin 2011

Les Commissaires aux Comptes

Axiome Audit



Steve AMAT

Deloitte & Associés



Bénédicte SABADIE-FAURE

**COMPTES SOCIAUX ANNUELS AU 28/02/2011****COMPTE DE RESULTAT AU 28 FEVRIER 2011**

en milliers d'euros

	28/02/2011	28/02/2010
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>166 932</b>	<b>155 105</b>
Chiffre d'affaires	161 233	146 982
Autres produits	3 856	5 896
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 844	4 227
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>164 378</b>	<b>148 120</b>
Achats de marchandises et autres approvisionnements	98 194	60 179
Variation de stock	(26 300)	1 311
Autres achats et charges externes	60 009	53 042
Impôts et taxes	2 968	2 524
Salaires et traitements	13 199	13 291
Charges sociales	4 716	4 701
Dotations aux amortissements	8 025	8 525
Dotations aux provisions	3 816	4 405
Autres charges	252	142
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 554</b>	<b>6 985</b>
Produits financiers	8 103	9 168
Charges financières	(4 929)	(22 819)
Dotation et reprise financière		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>3 174</b>	<b>(13 652)</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>5 728</b>	<b>(6 667)</b>
Produits exceptionnels	4 154	5 659
Charges exceptionnelles	(5 499)	(1 860)
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(1 345)</b>	<b>3 799</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPÔT ET PARTICIPATION</b>	<b>4 383</b>	<b>(2 867)</b>
Participation des salariés	-	(4)
Impôt sur les bénéfices	-	70
<b>RESULTAT NET</b>	<b>4 383</b>	<b>(2 802)</b>

**BILAN AU 28 FEVRIER 2011**

ACTIF	en milliers d'euros			
	28/02/2011		28/02/2010	
	Valeurs brutes	Amortiss. & provis.	Valeurs nettes	Valeurs nettes
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>122 767</b>	<b>42 105</b>	<b>80 662</b>	<b>88 469</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>44 224</b>	<b>14 685</b>	<b>29 539</b>	<b>31 111</b>
Frais de développement	14 833	12 419	2 414	2 780
Frais d'établissement				
Concessions, brevets, marques	12 521	1 907	10 615	9 626
Fonds commercial	16 481		16 481	18 617
Autres	390	360	30	88
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>37 446</b>	<b>17 293</b>	<b>20 153</b>	<b>22 494</b>
Terrains				
Constructions				
Autres immobilisations	37 446	17 293	20 153	22 494
<b>Immobilisations financières</b>	<b>41 096</b>	<b>10 128</b>	<b>30 970</b>	<b>34 864</b>
Titres et créances rattachées à des participations	33 979	9 222	24 758	30 717
Actions propres	2 215		2 215	2 129
Autres titres immobilisés	16		16	16
Autres immobilisations financières	4 885	904	3 981	2 002
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>107 582</b>	<b>5 045</b>	<b>102 537</b>	<b>70 375</b>
Stock	63 363	901	62 463	36 927
Créances d'exploitation	21 623	4 145	17 478	26 178
Créances clients et comptes rattachés	13 205	4 145	9 060	18 019
Autres	8 418		8 418	8 160
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	8 022		8 022	7 270
COMPTES DE REGULARISATION	4 503		4 503	2 803
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>234 853</b>	<b>47 150</b>	<b>173 129</b>	<b>161 647</b>

PASSIF		en milliers d'euros	
Avant répartition			
	28/02/2011	28/02/2010	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>52 651</b>	<b>48 268</b>	
Capital	23 150	23 150	
Primes de mission, fusion, apport	25 255	25 255	
Réserves	547	547	
Report à nouveau	( 684)	2 118	
Résultat de l'exercice	4 383	( 2 802)	
Provisions réglementées			
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>184</b>	<b>850</b>	
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>113 487</b>	<b>111 630</b>	
<b>Dettes financières</b>	<b>64 567</b>	<b>77 456</b>	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	48 941	73 314	
Emprunts et dettes financières diverses	5 625	4 142	
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>58 295</b>	<b>33 652</b>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 116	25 446	
Dettes fiscales et sociales	8 178	8 106	
<b>Dettes diverses</b>	<b>626</b>	<b>621</b>	
Autres	626	621	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>6 807</b>	<b>899</b>	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>173 129</b>	<b>161 647</b>	

## NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

### Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ Continuité d'exploitation ;
- ✓ Indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Le contrat de crédit syndiqué signé le 18 juillet 2008 auprès des 10 banques historiques du groupe a fait l'objet d'un avenant, signé le 23 décembre 2009, qui permet de confirmer le contrat initial et d'en adapter les termes aux nouvelles conditions du marché.

Ce contrat et cet avenant prévoient le respect de covenants financiers. Les comptes arrêtés au 28 février 2011 respectent les exigences des covenants.

Pour rappel, depuis l'exercice 2010 un changement de présentation du chiffre d'affaires a été opéré sur les commissionnaires-affiliés. Ce changement ayant pour impact la comptabilisation du chiffre d'affaires réalisé par les commissionnaires-affiliés avant déduction de la commission versée à ces derniers. Cette dernière est quant à elle comptabilisée comme une charge d'exploitation et n'est plus déduite du chiffre d'affaires.

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles représentent essentiellement les marques acquises, les droits au bail et fonds de commerce. Les marques acquises sont valorisées à leur coût d'acquisition ou sur la base de leur valeur estimée par des experts indépendants.

Les fonds de commerce et droits au bail sont évalués à la date de la clôture de l'arrêté à partir des critères relatifs au chiffre d'affaires, au résultat contributif, à la valeur commerciale estimée de l'emplacement, à la valeur d'acquisition selon des méthodes généralement retenues dans le secteur professionnel.

Lorsque la valeur comptable des actifs incorporels devient durablement inférieure à sa valeur actuelle, telle que déterminée selon les méthodes décrites en note 3, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence.

La durée d'amortissement retenue pour les licences et logiciel est d'un an.

Les frais relatifs au développement des outils de la « supply chain » sont amortis sur 5 ans.

### Frais de développement

Les frais de développement du groupe Orchestra Kazibao sont constitués de frais de collection et de développement à l'export.

Les dépenses engagées pendant la phase de recherche sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont encourues.

Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont activées en Immobilisations incorporelles uniquement si elles satisfont l'ensemble des critères suivants conformément au nouveau règlement sur les actifs :

- o le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;

- o la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- o l'intention et la capacité de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- o les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme et pour l'utiliser ou le vendre sont disponibles ;
- o le groupe peut démontrer que le projet générera des avantages économiques futurs probables, comme l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée.

Les frais de collection engagés en N et relatifs à la collection N+1 sont amortis sur 1 an.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation prévue, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Nature des Immobilisations	Durée d'utilisation
Installations techniques et outillages	3 à 9 ans
Agencements et aménagements divers	4 à 9 ans
Matériel informatique	2 à 3 ans
Mobilier de bureau	3 à 5 ans

### Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence. La valeur d'inventaire des titres tient compte notamment du montant des capitaux propres, de la rentabilité à long terme et d'éléments stratégiques.

### Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au prix de revient qui comprend le prix d'achat et les frais d'approche y afférant. Les stocks de matières premières sont évalués au coût d'acquisition.

L'ensemble des stocks a fait l'objet d'un inventaire physique permettant une évaluation précise de ces actifs.

Les stocks sont dépréciés par voie de provision en fonction de la probabilité de vente à perte à la date de l'arrêté ; estimation faite à partir d'éléments historiques et statistiques.

De plus, à compter de la collection Hiver 2010, les frais de collection sont intégrés dans le prix de revient dans le logiciel d'exploitation.

Cette prise de position ne constitue pas un changement de méthode. Une régularisation est opérée au niveau des frais de collection permettant d'ajuster la projection au réel intégré dans la valeur des stocks et ainsi respecter le principe de permanence des méthodes.



### Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour remplir son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

La société comptabilise une provision pour litige lorsque le risque est considéré comme probable, et peut être raisonnablement évalué sur la base des informations disponibles à la date de clôture.

Le Groupe a trois litiges en cours en droit des marques pour lesquels le montant total maximal demandé s'élève à 755 milliers d'euros. Ces litiges ne sont pas provisionnés dans les comptes au 28 février 2011 car il apparaît peu probable que la société soit condamnée dans le cadre de ces litiges. En effet une ordonnance en date du 04/11/10 relative à l'un de ces trois litiges a débouté la société adverse de toutes ses demandes. Cette société a interjeté appel de ce jugement. Nous attendons la fixation de la date devant la Cour d'Appel. Une ordonnance du 07/09/11 relative à un second litige a également déclaré nulle la procédure de saisie contrefaçon et a rejeté les demandes de cette société. La société a interjeté appel de ce jugement. Nous attendons la fixation de la date devant la Cour d'Appel.

Enfin, le Groupe est actuellement en procès avec l'un de ses clients export et la banque de ce dernier pour une créance impayée de 700 milliers d'euros, assortie d'une garantie bancaire. A ce stade de la procédure, il apparaît peu probable que cette créance ne soit pas recouvrée dans la mesure où suite à l'audience du 18/02/11, la banque a été condamnée au règlement de la totalité des sommes avec intérêts légaux d'environ 8%. En conséquence, aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes au 28 février 2011. Parallèlement, une plainte pénale a été déposée avec constitution de partie civile auprès du Parquet.

### Créances clients et évaluations des dépréciations

La méthode de dépréciation des créances prévoit que, pour la partie non couverte par l'assurance crédit, les créances clients soient dépréciées en fonction de l'analyse du risque de non recouvrement et selon la règle suivante :

- ✓ 25% pour les créances de plus de 6 mois à compter de la mise en contentieux ;
- ✓ 50% pour les créances de 12 mois à 18 mois ;
- ✓ 100% pour les créances supérieures à 18 mois.

Il en résulte une provision pour dépréciation figure au bilan pour 4 145 milliers d'euros.

### Instruments financiers

La société met en place des stratégies de couverture de ses achats faits en devises étrangères essentiellement en dollars américains. Des couvertures sont pratiquées en fonction d'un cours fixe utilisé lors du budget. Ces couvertures sont faites sous forme d'achats à terme.

La couverture est prise au moment du budget et est comptabilisée de la façon suivante :

- ✓ jusqu'à la réalisation des opérations : la couverture constitue un engagement hors bilan et aucune perte ni aucun profit n'est enregistré sur cet engagement à la clôture de l'exercice ;
- ✓ lors de la réalisation des opérations, les achats et les dettes correspondantes sont comptabilisés au cours moyen du mois. Un écart de change est dégagé lors du règlement de la dette.

A la clôture de l'exercice, un écart de conversion est dégagé correspondant à la différence entre le cours d'engagement et le cours de clôture.

### Cotisations de retraite et indemnité de départ en retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, le groupe Orchestra-Kazibao s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires à des organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions. La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les engagements du Groupe en matière d'indemnités de départ et de prestations de retraite sont évalués selon la méthode rétrospective. Cette méthode, évalue la quotité de droits acquise par le salarié à la date d'évaluation. Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- ✓ Table de mortalité INSEE 2004 - 2006
- ✓ Age de départ à la retraite entre 62 et 67 ans
- ✓ Le taux d'actualisation retenu est de 4,62 %
- ✓ Départ à l'initiative de l'employeur
- ✓ Catégories d'emplois :
  - Employés : taux rotation 14,4% dégressif, taux progression salaires 1%
  - Agents de maîtrise : taux rotation 5% dégressif, taux progression salaires 1% constant
  - Cadres : taux rotation 5% constant, taux progression salaires 1% constant

Compte tenu de la pyramide des âges de l'effectif du Groupe, de la faible ancienneté et d'un taux de rotation important du personnel, le montant de l'engagement de retraite a été évalué au 28 février 2011 à 67 milliers d'euros.

Un contrat d'assurance a été signé avec la Société Générale au 28 février 2007 pour un montant de 58 milliers d'euros. L'engagement net de la société s'élève ainsi à 9 K€.

### Autres informations

Le total du bilan de l'exercice après affectation du résultat est de 187 917 milliers d'euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 4 383 milliers d'euros.

### Evénements significatifs de l'exercice

La société a mis en place la Carte club en remplacement de l'ancienne Bubble Card qui va disparaître. Cette nouvelle carte donne droit à l'adhésion au Club Orchestra pendant un an. Les adhérents bénéficient de 50% de remises sur tous leurs achats pendant toute la durée de validité de la carte (12 mois).

L'adhésion au Club Orchestra s'élève à 30 euros. Le produit est considéré comme étant acquis sur le délai de 12 mois, des produits constatés d'avance sont de ce fait comptabilisés correspondant à la période d'adhésion restant à courir après la date de clôture. Ces produits constatés d'avance s'élève à 6 035K€.

Le contrat de crédit syndiqué signé le 18 juillet 2008 auprès des 10 banques historiques du groupe a fait l'objet d'un avenant, signé le 23 décembre 2009, qui permet de confirmer le contrat initial et d'en adapter les termes aux nouvelles conditions du marché.

Ce contrat et cet avenant prévoient le respect de covenants financiers. Les comptes arrêtés au 28 février 2011 respectent les exigences de ces derniers.

### Les points suivants sont également à relever :

- distribution de dividendes d'Orchestra Asia pour 1,8 M€ ;
- un sinistre est intervenu sur le premier semestre de l'exercice sur la succursale de Draguignan ;

- le conseil d'administration du 24 mars 2010 a autorisé la mise en place d'une convention d'intégration fiscale entre la société Orchestra Kazibao (tête du groupe) d'une part et les sociétés Club At Cost, Horizon 21 et Horizon 21-79 d'autre part ;
- démission de M. Thomas HAMELLE, directeur général délégué, lors du conseil d'administration du 18 mars 2010 ;
- nomination de Mme Agathe BOIDIN au poste de directeur général délégué en charge des services informatiques, logistiques, comptabilité, contrôle de gestion et consolidation ;
- rachat du stock de la société Club At Cost comprenant les catégories Homme, Femme et Enfant ;
- location gérance avec la société Club At Cost à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 ;
- cession en date du 25/02/2011 des entrepôts situés à Baillargues détenue en crédit-bail par la SCI JVM pour 3,1 M€ dont 1,2 M€ ont été réservés à Orchestra Kazibao soldant sa créance envers cette dernière.

## NOTE 2 – ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

en milliers d'euros

	Valeurs brutes au 28/02/2010	Augmentations	Changement de méthode	Diminutions	Valeurs brutes au 28/02/11
Immobilisations incorporelles	42 120	5 518		3 414	44 224
Immobilisations corporelles	36 857	5 684		4 895	37 446
Immobilisations financières	44 835	10 778		14 517	41 096
<b>TOTAL</b>	<b>123 613</b>	<b>21 980</b>		<b>22 826</b>	<b>122 767</b>

**1- Immobilisations incorporelles :**

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle de ces éléments incorporels (estimée en fonction du marché et de la valeur d'usage pour l'entreprise) est inférieure à leur valeur comptable.

La valeur des droits au bail et fonds de commerce inscrite à l'actif au cours de l'exercice 2010-2011 correspond aux montants décaissés lors des acquisitions.

La société a acquis 5 magasins et en a cédé 9 au cours de l'exercice.

**2- Immobilisations corporelles :**

Ces augmentations concernent principalement l'acquisition de 5 nouveaux points de vente, la rénovation de certains magasins existants et des investissements réalisés au siège. Les diminutions correspondent à la cession des magasins, à la mise au rebut d'une partie du parc informatique ; ainsi qu'à la mise au rebut de certaines immobilisations.

**3- Immobilisations financières :**

L'augmentation des immobilisations financières correspond aux titres des filiales de la société Orchestra Kazibao S.A. et aux créances rattachées aux participations. Elles se décomposent comme suit :

en milliers d'euros

au 28 février 2011	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	% détention après investissement
Orchestra Espagne	4 000	4 000	(0)	100%
Orchestra Belgique	3 000	2 158	842	100%
Orchestra Suisse	2 014	-	2 014	100%
Orchestra Asie	446	-	446	99%
Dalmiel	411	75	336	100%
Canada INC	-	-	-	-
ClubAtCost	8	8	-	95%
SCI JVM	1 049	-	1 049	100%
CAC LTEE	563	1	562	100%
Kazibao Ltée	86	-	86	79%
Autres titres de participation non consolidés	39	39	-	-
<b>Titres de participation</b>	<b>11 616</b>	<b>6 281</b>	<b>5 335</b>	

en milliers d'euros

Immobilisations Financières - valeur brute	Orchestra Kazibao 29/02/2010	Augmentation	Diminution	Orchestra Kazibao 28/02/11
Titres de participations	11 605	10	-	11 615
Créances rattachées à des participations	28 261	7 928	13 825	22 364
Autres titres immobilisés	16	0	0	16
Dépôts de garantie de tenue de marché	2 087	2 798	-	4 885
Actions propres	2 865	52	701	2 215
<b>Immobilisations Financières</b>	<b>44 834</b>	<b>10 788</b>	<b>14 526</b>	<b>41 096</b>

en milliers d'euros

Immobilisations Financières - provisions	Orchestra Kazibao 28/02/10	Augmentation	Diminution	Orchestra Kazibao 28/02/11
Titres de participations	6 209	453	381	6 281
Créances rattachées à des participations	2 941	-	-	2 941
Autres titres immobilisés	0	-	-	0
Dépôts de garantie	85	-	-	85
Actions propres	736	83	-	819
<b>Immobilisations Financières</b>	<b>9 971</b>	<b>536</b>	<b>381</b>	<b>10 126</b>

en milliers d'euros

Immobilisations Financières - valeur nette	Orchestra Kazibao 28/02/10	Augmentation	Diminution	Orchestra Kazibao 28/02/11
Titres de participations	5 396	-443	-391	5 344
Créances rattachées à des participations	25 320	7 928	13 825	19 423
Autres titres immobilisés	16	0	0	16
Dépôts de garantie de tenue de marché	2 002	2 798	0	4 800
Actions propres	2 129	-31	701	1 397
<b>Immobilisations Financières</b>	<b>34 863</b>	<b>10 262</b>	<b>14 135</b>	<b>30 980</b>

## NOTE 3 – ETAT DES AMORTISSEMENTS

en milliers d'euros

	28/02/2010	Augmentations	Diminutions	28/02/2011
Immobilisations incorporelles	11 009	3 685	8	14 685
Immobilisations corporelles	14 163	4 341	1 211	17 293
<b>TOTAL</b>	<b>25 172</b>	<b>8 026</b>	<b>1 219</b>	<b>31 979</b>

## NOTE 4 – ETAT DES PROVISIONS

	en milliers d'euros			
	28/02/2010	Augmentations	Diminutions	28/02/2011
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>850</b>	<b>157</b>	<b>823</b>	<b>184</b>
Provisions pour risques	240	155	213	182
Provisions pour charges	610	2	610	2
<b>Provisions pour dépréciation des immobilisations financières</b>	<b>9 971</b>	<b>536</b>	<b>381</b>	<b>10 126</b>
<b>Provisions pour dépréciation des stocks et encours</b>	<b>136</b>	<b>929</b>	<b>165</b>	<b>901</b>
<b>Provisions pour dépréciation des créances</b>	<b>2 515</b>	<b>2 232</b>	<b>602</b>	<b>4 145</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 473</b>	<b>3 854</b>	<b>1 971</b>	<b>15 355</b>

Rubriques	28/02/2010	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Changement de méthode	28/02/2011
			Provision utilisée	Provision non utilisée		
Provisions pour litiges	93	128	162			60
Provisions pour risques de changes	610	2	610			2
Autres provisions pour risques	0					0
Provisions pour charges	147	26	51			122
<b>Total</b>	<b>850</b>	<b>157</b>	<b>823</b>	<b>0</b>		<b>184</b>

Les provisions pour risques sont constituées de litiges prud'homaux et commerciaux.

## NOTE 5 – STOCKS

	en milliers d'euros	
Stocks	28/02/10	28/02/11
Tissus	628	1 275
Marchandises	36 037	61 759
Echantillons	399	329
<b>Montant brut</b>	<b>37 063</b>	<b>63 363</b>
Provision pour dépréciation	136	901
<b>Montant net</b>	<b>36 927</b>	<b>62 463</b>

Les stocks Shop & Club adultes ont été intégré dans les stocks de la société, ces derniers s'élèvent à 7,6 M€.

## NOTE 6 – ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

	en milliers d'euros		
	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
<b>CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>27 249</b>	<b>0</b>	<b>27 249</b>
Créances rattachées à des participations	22 364		22 364
Autres immobilisations financières	4 885		4 885
<b>CREANCE DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>21 623</b>	<b>21 623</b>	<b>0</b>
Clients et comptes rattachés	13 205	13 205	
Organismes sociaux et fiscaux et autres créances	8 418	8 418	
Charges constatées d'avance	4 502	4 502	
<b>TOTAL</b>	<b>53 374</b>	<b>26 125</b>	<b>27 249</b>

	en milliers d'euros			
	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à + 1 an et - de 5 ans	Dont à plus de 5 ans
<b>DETTES</b>				
Emprunts et dettes auprès des établissements de	48 941	7 108	39 893	1 940
Emprunts et dettes financières diverses	4 647	1 757	2 890	
<b>Total Dettes financières</b>	<b>53 588</b>	<b>8 865</b>	<b>42 783</b>	<b>1 940</b>
Fournisseurs	44 192	44 192		
Fournisseurs et factures non parvenues	5 924	5 924		
<b>Total Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>50 116</b>	<b>50 116</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dettes fiscales	3 896	3 896		
Dettes sociales	4 281	4 281		
<b>Total Dettes sociales et fiscales</b>	<b>8 177</b>	<b>8 177</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dettes diverses	626	626		
Avances et acomptes reçus	0	0		
<b>Total Autres Dettes</b>	<b>626</b>	<b>626</b>		
<b>Total Dettes d'Exploitation</b>	<b>58 919</b>	<b>58 919</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Produits constatés d'avance	6 244	6 244		
<b>TOTAL</b>	<b>118 751</b>	<b>74 028</b>	<b>42 783</b>	<b>1 940</b>

## CREANCES

## a) Autres créances

	en milliers d'euros	
	28/02/2010	28/02/2011
TVA	280	670
Cession immobilisations	4	0
Personnel, autres organismes sociaux	213	450
Fournisseurs avoirs à recevoir	50	55
Fournisseurs acomptes versés	13	0
Autres	8 196	1 610
<b>Total Autres Créances</b>	<b>8 756</b>	<b>2 685</b>

## b) Comptes de régularisation

	en milliers d'euros	en milliers d'euros
	28/02/2010	28/02/2011
<b>Charges constatées d'avance d'exploitation</b>		
Loyers et charges sur loyers / GIE	717	711
Autres	168	607
Honoraires syndication	1 190	816
Cartes Club		2 241
CB / Assurances / TF	118	126
<b>Total Charges constatées d'avance</b>	<b>2 193</b>	<b>4 501</b>

## c) Dettes financières

Le contrat de crédit syndiqué signé le 18 juillet 2008 auprès des 10 banques historiques du groupe a fait l'objet d'un avenant, signé le 23 décembre 2009, qui permet de confirmer le contrat initial et d'en adapter les termes aux nouvelles conditions du marché.

Ce contrat et cet avenant prévoient le respect de covenants financiers.

Au 28 février 2011, le montant utilisé du contrat de crédit syndiqué s'élève à 48,7 M€ sur 68,3 M€ de lignes confirmées (excluant la ligne d'engagements par signature et d'avance en devises d'un montant de 36,2 M€).

## d) Détail des charges à payer

	en milliers d'euros	en milliers d'euros
	28/02/2010	28/02/2011
<b>Fournisseurs Charges à Payer</b>		
Factures Non Parvenues	1736	5745
Dettes Sociales	1927	1919
Dettes Fiscales	167	316
Intérêts Courus	360	313
Autres		19
<b>TOTAL</b>	<b>4 190</b>	<b>8 312</b>

## e) Détail des produits à recevoir

	en milliers d'euros	en milliers d'euros
	28/02/2010	28/02/2011
Clients factures à établir	5 390	903
Fournisseurs - rabais, remises et ristournes à obtenir	50	55
Organismes Sociaux Produits à recevoir	70	185
Indemnité assurance / Saint Aunes	5 100	6 344
	<b>10 610</b>	<b>7 487</b>

## f) Dettes et Créances représentées par des Effets

	en milliers d'euros	
	28/02/2010	28/02/2011
Fournisseurs : effets à payer	2 640	5 842
Clients : effets à recevoir	14 691	8 426

## NOTE 7 – ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN

Valeurs brutes concernant	en milliers d'euros	
	les parties liées	les autres participations
Participations et autres titres immobilisés	11 577	39
Provision sur titres	-6 320	-39
Créances rattachées à des participations	22 225	139
Créances Financières s/ autres Parties Liées	384	
Provision sur créances rattachées	-3 077	-136
Dettes rattachées à des participations	-1 586	
Dettes Financières s/ autres Parties Liées	-978	
Créances clients et comptes rattachés	6 662	
Créances diverses		
Dettes fournisseurs s/ lien participation	-3 119	
Dettes fournisseurs s/ autres parties liées	-575	
Autres dettes		

## NOTE 8 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

*Engagements donnés*

	en milliers d'euros	
	28/02/2010	28/02/2011
Lettres de crédit	11 446	2 936
Créances cédées non échues	"	7 022
Nantissements hypothèques et sûretés réelles (1)	110 250	110 250
Avals, cautions et garanties données		
Autres engagement donnés (2)	131	66
Instruments de couverture de change	34 473	76 684
<b>TOTAL</b>	<b>156 300</b>	<b>196 958</b>

(1) Montant des sous jacents garantis

(2) Provision retraite

Concernant la provision retraite, un contrat d'assurance a été signé sur 2007 couvrant l'indemnité de retraite à hauteur de 58 milliers d'euros. La différence entre l'engagement au 28 février 2011 et cet actif constitue un engagement hors bilan.

Concernant sa filiale Club At Cost, la société Orchestra Kazibao autorise l'émission de cautions et de garanties et l'ouverture de crédits documentaires d'ordre de la société ORCHESTRA et pour le compte de sa filiale CAC.

De plus, la société Orchestra Kazibao se porte garante de la société CAC vis-à-vis des tiers dans le cadre de l'activité opérationnelle de cette dernière à savoir la distribution de vêtements pour homme, femme et enfant.

De plus, une garantie bancaire à première demande a été mise en place au profit de la société SWF.



Les informations concernant les crédits baux se présentent comme suit :

	Exercice en cours	A moins d'un an	d'un an à 5 ans	A plus de 5 ans
Redevances versées	348			
Redevances restant à payer	591	356	235	
Amortissement	565	335	230	

Cette information ne concerne que les principaux contrats ayant une valeur d'origine supérieure ou égale à 50 K€.

#### NOTE 9 – CHIFFRE D'AFFAIRES

	Proforma	
	28/02/2010	28/02/2011
Ventes détail	47 073	50 485
Ventes franchisés et négoce	98 536	110 014
Prestations de services	454	733
Autres produits	919	
<b>TOTAL</b>	<b>146 981</b>	<b>161 232</b>
France	113 714	127 571
Export	33 268	33 661
<b>TOTAL</b>	<b>146 982</b>	<b>161 232</b>

Les autres produits concernent principalement des royalties facturées aux franchisés Orchestra, ainsi que les loyers pour les locations gérance.

**NOTE 10 – RESULTAT FINANCIER**

Le résultat financier est essentiellement composé des intérêts sur emprunts bancaires et des provisions pour dépréciation des immobilisations financières.

	en milliers d'euros	
	28/02/2010	28/02/2011
Autres intérêts et produits assimilés	902	1 020
Différences positives de change	2 194	4 238
Reprise sur provisions titres	6 071	991
Produits financiers de participation		1 852
<b>Total des produits financiers</b>	<b>9 168</b>	<b>8 101</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	11 304	538
Abandon de créance sur filiale	4 517	-
Intérêts et charges assimilées	2 129	1 934
Différences négatives de change	4 870	2 457
<b>Total des charges financières</b>	<b>22 819</b>	<b>4 929</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(13 652)</b>	<b>3 172</b>

Enfin, la société a procédé à la dépréciation des comptes courants et des titres de certaines de ses filiales, notamment ceux de Club At Cost et OPI.

**NOTE 11 – RESULTAT EXCEPTIONNEL**

<b>Produits Exceptionnels</b>	en milliers d'euros
Résultat sur opérations de gestion	70
Cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières (1)	4 084
Provisions pour risques et charges	0
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>4 154</b>
<b>Charges Exceptionnelles</b>	
Résultat sur opérations de gestion	840
Cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières (2)	4 658
Provisions pour risques et charges	0
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>5 498</b>
<b>TOTAL RESULTAT EXCEPTIONNELS</b>	<b>-1 344</b>

(1) dont 2,3 M€ de prix de cession de droit au bail

(2) dont 2,6 M€ de VNC droit au bail

## NOTE 12 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres au 28 février 2010</b>	<b>23 150</b>	<b>25 255</b>	<b>2 665</b>	<b>( 2 802)</b>	<b>48 268</b>
Affectation du résultat de l'exercice 2010			( 2 802)	2 802	-
Augmentation de capital					-
Imputation des frais d'augmentation de capital					-
Distribution de dividende					-
Remise à la juste valeur des incorporelles					-
Résultat au 28 février 2011				4 350	4 350
<b>Capitaux propres au 28 février 2011</b>	<b>23 150</b>	<b>25 255</b>	<b>( 137)</b>	<b>4 350</b>	<b>52 618</b>

Le capital est composé de 3 858 360 actions pour une valeur nominale de 6 euros.

## NOTE 13 – EXPOSITION AUX RISQUES DU MARCHE ET ENGAGEMENTS FINANCIERS

**Risque de change**

La Société paie ses achats en dollars et en euros et vend sa production dans une quarantaine de pays. Elle se trouve donc partiellement exposée à un risque de change.

La gestion du risque de change est assurée par le Directeur Financier du groupe, directement rattachés au Président directeur général, qui effectue un reporting quotidien du taux du dollar (USD).

Des couvertures sont pratiquées sur la totalité de l'exposition principalement sous forme de contrats de change à terme classiques, qui prévoient un achat de la devise à un cours convenu pour un montant donné, et une échéance donnée.

La valeur de marché des couvertures en cours au 28 février 2011 est de 106 millions d'USD avec des échéances allant du 31 mars 2011 au 31 décembre 2011. Comparativement à la clôture précédente, le portefeuille est significativement plus important de part les prévisions d'achats en hausse à travers la mise en place de la carte club et de l'augmentation des prix d'achat dû à l'augmentation des prix du coton et à la nécessité pour les fournisseurs de recevoir les commande au plus tôt.

**Risque de taux**

La Société ne se couvre pas spécifiquement contre le risque de taux. Ses emprunts sont souscrits à taux variables.

## NOTE 14 – EFFECTIFS

L'effectif inscrit au 28 février 2010 est de 695 personnes.

<b>Effectifs ORCHESTRA</b>	<b>28/02/2010</b>	<b>28/02/2011</b>
Cadre	99	102
Agent de maîtrise	106	105
Employé	422	488
<b>Total</b>	<b>592</b>	<b>695</b>

**NOTE 15 – REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET JETONS DE PRESENCE**

Le montant des rémunérations allouées, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance est de 1 821 milliers d'euros au 28 février 2011

Un montant de 29,7 milliers d'euros au titre des jetons de présence a été versé pour l'exercice 2010/2011.

## NOTE 16 – Résultats financiers des 5 derniers exercices

Date d'arrêt	28/02/2007	28/02/2008	28/02/2009	28/02/2010	28/02/2011
Durée de l'exercice	14 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Forme juridique de la société	SA	SA	SA	SA	SA
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social (en milliers d'euros)	23 100	23 100	23 150	23 150	23 150
Nombre d'actions émises	3 850 010	3 850 010	3 858 360	3 858 360	3 858 360
Valeur nominale d'action	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0
<b>Résultat global des opérations effectuées (en milliers d'euros)</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	106 264	117 408	117 529	146 982	161 233
Résultat avant impôt, participation, amortissements et provisions	(519)	15 898	10 339	10 062	15 724
Impôt sur les bénéfices	54	2 275	(539)	70	
Participation des salariés		339			
Résultat après impôt, participation amortissements et provisions	(14)	5 869	1 595	(2 802)	4 383
<b>Montant des bénéfices distribués</b>					
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)</b>					
Résultat après impôt et participation mais avant amortissement et provisions	(0,13)	3,27	2,54	2,63	4,08
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	(0,00)	1,50	0,4	(0,7)	1,1
Dividende versé à chaque action		0,30			
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés (effectifs fin période)	507	576	592	627	695
Masse salariale (milliers d'euros)	10 818	11 206	12 632	13 053	12 823

## Analyse du résultat et de l'impôt sur les sociétés :

	en milliers d'euros	
	28/02/2011	Part d'IS
Résultat d'exploitation	2 554	1 120
Résultat financier	3 174	225
Résultat exceptionnel	( 1 345)	( 448)
Résultat avant impôts	4 383	897
Crédit impôt Recherche		-
Impôts sur les bénéfices au 28/02/2009		897

L'impôt de l'exercice s'élève à 897 K€, cependant, au vu des déficits reportables et des déficits des filiales incluses dans l'intégration fiscale, aucun IS n'est à constater sur la période.

## NOTE 17 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

en milliers d'euros

Filliales et participations	KP	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'exercice
Orchestra Espagne	-	133	100%	4 000	-	9 095	21 023	- 310	-
Orchestra Belgique		851	100%	3 000	842	- 759	976	- 87	-
Orchestra Suisse		3 522	100%	2 014	2 014	1 679	9 315	1 399	-
Orchestra Asia		1 302	99%	446	446	1 678	926	299	-
Vêtements Orchestra Canada	-	599	100%	-	-	571	745	- 43	-
Dalmiel		336	100%	411	336	-	785	97	-
Horizon 21	-	194	100%	-	-	577	336	- 122	-
SCI JVM		541	100%	1 049	1 049	- 93	261	- 220	-
CAC LTD		609	100%	563	562	26	21	- 2	-
KAZIBAO LTD		218	79%	86	86	-	402	138	-
Kazibao Allemagne			100%	25	-	138	-	-	-
Orchestra Italie			100%	10	-	-	-	-	-
Club at Cost	-	4 481	95%	8	-	7 342	9 481	- 1 857	-
Horizon 2179	-	106	100%	-	-	78	451	- 76	-
Les couleurs de l'arc en ciel	-	109	100%			249	451	- 63	-
Nialex	-	122	100%			201	442		-
SWF		2 511	50%				461	461	-

La filiale Kazibao Allemagne créée en septembre 2000 a été mise en sommeil en décembre 2000, les titres et les créances rattachées ont été provisionnés à 100 %. Il en est de même pour la filiale Orchestra Italie.

## Note 18 - AUTRES INFORMATIONS

## Honoraires versés aux Commissaires aux Comptes

	Collège des commissaires aux comptes
Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	398
Honoraires facturés au titre des conseil et prestation de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	0
<b>Honoraires totaux</b>	<b>398</b>

## NOTE 19 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Une transmission universelle du patrimoine de la société Club At Cost au profit de la société Orchestra Kazibao est réalisée au 01/03/2011.

# **Orchestra Kazibao**

Société Anonyme

400, avenue Marcel Dassault  
34170 Castelnau Le Lez

---

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 28 février 2011

Axiome Audit  
215, rue Samuel Morse  
Le Triade 3  
34965 Montpellier cedex 2

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **Orchestra Kazibao**

Société Anonyme

400, avenue Marcel Dassault  
34170 Castelnaud Le Lez

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 28 février 2011

---

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 28 février 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Orchestra Kazibao, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **II. Justification des appréciations**

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce.

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 1.4.1 et 1.4.2 aux Etats Financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Montpellier et Neuilly-sur-Seine, le 21 juin 2011

Les Commissaires aux Comptes

Axiome Audit



Steve AMAT

Deloitte & Associés



Bénédicte SABADIE-FAURE

**ORCHESTRA KAZIBAO S.A.**

**COMPTES CONSOLIDES AU 28 FEVRIER 2011**

## SOMMAIRE GENERAL

<b>A. COMPTES CONSOLIDES</b> .....	<b>4</b>
<b>B. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES</b> .....	<b>9</b>
<b>NOTE 1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES</b> .....	<b>9</b>
1.1 IFRS .....	9
1.2 Méthodes de consolidation .....	11
1.3 Méthode de conversion des éléments en devises .....	11
1.4 Actifs non courants .....	12
1.4.1 Goodwill .....	12
1.4.2 Immobilisations incorporelles .....	12
1.4.3 Immobilisations corporelles .....	13
1.4.4 Dépréciation d'actifs .....	14
1.4.5 Autres actifs financiers .....	15
1.4.6 Emprunts auprès des établissements de crédit .....	15
1.5 Provisions et passifs éventuels .....	16
1.6 Dettes financières (courantes et non courantes) .....	16
1.7 Instruments financiers dérivés .....	16
1.8 Impôts sur le résultat .....	17
1.9 Stocks .....	18
1.10 Créances clients .....	18
1.11 Titres d'autocontrôle et titres auto détenus .....	18
1.12 Résultat par action .....	18
1.13 Paiements fondés sur des actions .....	18
1.14 Engagements de retraite .....	18
1.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	19
1.16 Information sectorielle .....	19
1.17 Chiffre d'affaires .....	19
1.18 Evénements significatifs de l'exercice .....	20
1.19 Comparabilité des comptes .....	20
<b>NOTE 2 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION</b> .....	<b>21</b>
2.1 Sociétés du groupe .....	21
2.2 Variation du périmètre de consolidation .....	22
<b>NOTE 3 – ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE</b> .....	<b>22</b>
3.1 Goodwill .....	22
3.2 Immobilisations incorporelles .....	22
3.3 Immobilisations corporelles .....	23
3.4 Immobilisations financières .....	24
<b>NOTE 4 – ETAT DES PROVISIONS</b> .....	<b>24</b>
4.1 Provisions courantes .....	24
4.2 Provisions non courantes .....	24
4.3 Passifs éventuels .....	25
<b>NOTE 5 – STOCKS</b> .....	<b>25</b>
<b>NOTE 6 – ETAT DES CREANCES</b> .....	<b>26</b>
6.1 Créances clients et risque de crédit .....	26
6.2 Autres créances .....	26
<b>NOTE 7 – ETAT DES DETTES D'EXPLOITATION</b> .....	<b>27</b>
<b>NOTE 8 – ETAT DES DETTES FINANCIERES</b> .....	<b>27</b>

8.1	Echéance des dettes financières.....	27
8.2	Détail des dettes financières.....	28
8.3	Evolution de l'endettement et respect des « covenants » financiers .....	28
<b>NOTE 9 – DERIVES, EXPOSITION AU RISQUES DE MARCHE ET INSTRUMENTS</b>		
<b>FINANCIERS.....</b>		
9.1	Risque de change.....	30
9.2	Exposition commerciale.....	31
9.3	Risque de taux.....	31
<b>NOTE 10 – INFORMATION SECTORIELLE .....</b>		
10.1	Premier niveau d'information sectorielle : secteurs d'activité .....	31
10.2	Deuxième niveau d'information sectorielle : Secteurs géographiques .....	32
<b>NOTE 11 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS ...</b>		
<b>NOTE 12 – PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS .....</b>		
12.1	Coût financier net.....	34
12.2	Autres charges et produits financiers .....	34
<b>NOTE 13 – IMPOTS COURANTS ET DIFFERES .....</b>		
<b>NOTE 14 – EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL.....</b>		
Eléments dilutifs .....		
<b>NOTE 15 – RESULTATS PAR ACTION.....</b>		
<b>NOTE 16 – ENGAGEMENTS HORS BILAN .....</b>		
16.1	Engagements donnés.....	37
16.2	Engagements reçus .....	38
<b>NOTE 17 – TRESORERIE .....</b>		
<b>NOTE 18 – PAIEMENT EN ACTIONS .....</b>		
<b>NOTE 19 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....</b>		
19.1	Sociétés faisant partie du périmètre de consolidation .....	39
19.2	Participations non consolidées.....	40
19.3	Rémunération des dirigeants .....	40
<b>NOTE 20 – LOCATION-FINANCEMENT.....</b>		
<b>NOTE 21 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....</b>		

**A. COMPTES CONSOLIDES**

## 1. Compte de résultats consolidés

		en milliers d'euros	
	Notes	28/02/2011	28/02/2010
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>178 681</b>	<b>170 142</b>
Produit des activités ordinaires	10	178 553	165 014
Autres produits		128	5 128
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>176 611</b>	<b>166 593</b>
Achats consommés		74 190	68 615
Charges externes		63 350	58 271
Impôts et taxes		2 617	2 718
Charges de personnel		22 116	22 959
Dotations aux amortissements		12 173	12 663
Dotations aux provisions		2 165	1 192
Autres charges		-	175
<b>RÉSULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>2 070</b>	<b>3 549</b>
Autres produits et charges opérationnels	11	( 659)	( 1 537)
<b>RÉSULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>1 411</b>	<b>2 012</b>
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	12	320	408
Coût de l'endettement financier brut	12	( 2 057)	( 2 090)
<b>Coût financier net</b>		<b>( 1 737)</b>	<b>( 1 682)</b>
Autres charges et produits financiers	12	( 6)	1 434
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		229	73
Produit / Charge d'impôt	13	810	281
<b>RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>		<b>707</b>	<b>2 118</b>
Part du Groupe		740	2 225
Part revenant aux intérêts minoritaires		( 33)	( 107)
résultat de base par action	15	0.18	0.55
résultat dilué par action	15	0.18	0.55

## 2. Etat du résultat global du Groupe

	en milliers d'euros	
	28/02/2011	28/02/2010
<b>RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>707</b>	<b>2 118</b>
<i>Montants comptabilisés en capitaux propres :</i>		
Impact des variations liées au stock option	- 45	77
Impact variation des instruments financier	- 1 741	277
Variation des impôts différés sur instruments financiers	579	91
<b>Résultat global Total</b>	<b>( 500)</b>	<b>2 381</b>

## 3. Etat de la situation financière du Groupe

ACTIF	Notes	en milliers d'euros			
		28/02/2011		28/02/2010	
		Valeurs brutes	Amortiss. & provis.	Valeurs nettes	Valeurs nettes
<b>ACTIF NON COURANT</b>		<b>126 206</b>	<b>44 997</b>	<b>81 209</b>	<b>84 519</b>
Goodwill	3.1	5 001	10	4 991	5 397
Immobilisations incorporelles	3.2	56 215	17 979	38 236	39 664
Immobilisations corporelles	3.3	54 006	26 749	27 257	32 473
Actifs financiers	3.4	6 785	259	6 526	3 260
Actifs d'impôts différés	13	4 199		4 199	3 725
<b>ACTIF COURANT</b>		<b>114 811</b>	<b>5 227</b>	<b>109 584</b>	<b>104 601</b>
Stocks et en-cours	5	69 042	901	68 141	47 741
Créances clients	6.1	19 692	4 326	15 366	33 998
Autres créances d'exploitation	6.2	16 340		16 340	15 461
Instruments dérivés de change	9			-	824
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	9 737		9 737	6 577
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>241 017</b>	<b>50 224</b>	<b>190 793</b>	<b>189 120</b>

PASSIF	en milliers d'euros	
	28/02/2011	28/02/2010
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>		
	54 679	53 893
Capital	14	23 150
Réserves consolidées		23 150
Résultat de l'exercice		30 789
		740
Réserves minoritaires		(144)
Résultat minoritaire		(9)
		(33)
		(107)
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>54 502</b>	<b>53 777</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>56 041</b>	<b>65 062</b>
Provisions non courantes	4.2	10
		76
Passifs d'impôts non courant différés	13	3 735
		5 458
Passifs financiers long terme	8	52 296
		59 528
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>80 250</b>	<b>70 281</b>
Passifs financiers court terme	8	8 610
		25 646
Provisions courantes	4.1	60
		94
Instruments financiers dérivés de change	9	3 914
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7	48 113
		26 595
Dettes fiscales et sociales	7	10 021
		8 855
Autres créditeurs	7	9 532
		9 091
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>190 793</b>	<b>189 120</b>

## 4. Tableau des flux de trésorerie consolidé

	en milliers d'euros	
	28/02/2011	28/02/2010
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
Résultat net	707	2 118
Amortissements et provisions	11 973	13 855
Élimination des plus ou moins values de cession	( 1 450)	83
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	( 229)	( 73)
Coût de l'endettement financier net	2 057	1 682
Impact des variations de dérivés	2 997	146
Impact des stock-options	( 45)	
Charge d'impôt de la période y compris impôts différés	( 810)	398
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt</b>	<b>15 200</b>	<b>18 209</b>
Impôts versés	( 655)	( 679)
<b>Variation du BFR lié à l'activité</b>	<b>19 666</b>	<b>( 11 153)</b>
Variation de stock	( 20 155)	( 5 158)
Variation des créances d'exploitation	19 134	( 7 666)
Variation des dettes d'exploitation	17 051	( 1 813)
Variations des autres créances et autres dettes	3 636	3 484
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>34 211</b>	<b>6 377</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements</b>		
Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations	( 12 239)	( 14 319)
Encaissement liés aux cessions des immobilisations	6 533	1 395
Incidence des variations de périmètre et taux de change	79	( 4 311)
<b>FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>( 5 627)</b>	<b>( 17 235)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
Variation de l'auto-contrôle		( 20)
Depôt et cautionnement reçu	70	321
Credit bail	( 2 008)	1 552
Autres financement nets (2)	( 8 890)	18 182
Impact variations de dérivés	1 741	739
Remboursement d'emprunts (1)	( 5 776)	( 4 000)
Intérêts financiers nets versés	( 2 057)	( 1 682)
Dividendes versés aux minoritaires	( 29)	-
Incidence de la variation des taux de change	61	179
<b>FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT</b>	<b>( 16 888)</b>	<b>15 271</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>		
Flux de trésorerie liés à l'activité	34 211	6 377
Flux de trésorerie liés aux investissements	( 5 627)	( 17 235)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	( 16 888)	15 271
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>11 696</b>	<b>4 413</b>
Trésorerie à l'ouverture	( 2 451)	( 6 864)
Trésorerie à la clôture	9 245	( 2 451)
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>11 696</b>	<b>4 413</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie	9 737	6 577
Découverts bancaires	( 492)	( 9 028)
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>9 245</b>	<b>( 2 451)</b>

(1) y compris la variation nette de l'endettement lié au contrat de syndication, soit 6 200 KE

(2) mobilisations de créances commerciales et avances en devises



## 5. Etat des variations des capitaux propres du Groupe

en milliers d'euros								
	Capitaux propres consolidés N-2	Variation de capital	Dividendes	Résultat net	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres variations	Capitaux propres consolidés N-1
Variation de l'autocontrôle							(20)	
Variation sur stock-option							77	
Variation des Instruments financiers							277	
Variation des impôts différés sur Instruments financiers							(91)	
Autres variations								
<b>Capitaux propres</b>	<b>51 650</b>			<b>2 118</b>	<b>(79)</b>	<b>(155)</b>	<b>243</b>	<b>53 777</b>
<i>Dont Intérêts minoritaires</i>	<i>(9)</i>			<i>(107)</i>				<i>(116)</i>
<b>Dont part du groupe</b>	<b>51 659</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 225</b>	<b>(79)</b>	<b>(155)</b>	<b>243</b>	<b>53 893</b>

en milliers d'euros								
	Capitaux propres consolidés N-1	Variation de capital	Dividendes	Résultat net	Mouvements de périmètre	Écarts de conversion	Autres variations	Capitaux propres consolidés N
Variation de l'autocontrôle							455	
Variation sur stock-option							(45)	
Variation des Instruments financiers							(1 741)	
Variation des impôts différés sur Instruments financiers							579	
Autres variations							32	
<b>Capitaux propres</b>	<b>53 777</b>		<b>(29)</b>	<b>707</b>	<b>(44)</b>	<b>811</b>	<b>(720)</b>	<b>54 502</b>
<i>Dont Intérêts minoritaires</i>	<i>(116)</i>		<i>(29)</i>	<i>(33)</i>			<i>1</i>	<i>(177)</i>
<b>Dont part du groupe</b>	<b>53 893</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>740</b>	<b>(44)</b>	<b>811</b>	<b>(721)</b>	<b>54 679</b>

La Direction estime que les capitaux propres économiques du Groupe s'élèvent à 55 841 milliers d'euros. Ils sont calculés à partir des capitaux propres consolidés au 28 février 2011 desquels il est retranché l'impact de la variation des Instruments financiers net des impôts différés.

C'est sur cette base qu'est calculé le covenant « ratio d'endettement consolidé ».

Les principaux impacts en capitaux propres sur la période sont les suivants :

- Variation de l'autocontrôle ;
- Retraitement de la juste valeur des instruments de couverture (note 9) ;
- Retraitement des Stock options (note 18).

## B. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

### NOTE 1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

#### 1.1 IFRS

##### Déclaration de conformité

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, Orchestra Kazibao présente ses états financiers consolidés selon le référentiel comptable international (IFRS) depuis le 1er janvier 2005. Ce référentiel intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) ainsi que les interprétations du comité d'interprétation (SIC et IFRIC) applicables de manière obligatoire au 28 février 2011.

Dans ce contexte, les états financiers consolidés du Groupe au 28 février 2011 ont été établis conformément au référentiel publié par l'IASB (« International Accounting Standards Board ») et au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 28 février 2011, les textes publiés par l'IASB et non adoptés au niveau européen au 28 février 2011 n'étant pas applicables au Groupe.

##### Hypothèses clés et appréciations

Les principes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les comptes consolidés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 28 février 2010, à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union Européenne et d'application obligatoire pour les exercices clos au 28 février 2011.

En effet, les textes suivants ont été adoptés par l'Union Européenne et sont d'application obligatoire pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2010 :

- IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée : la révision et l'amendement de ces normes relatives aux regroupements d'entreprises sont sans impact dans les présents comptes ;
- IFRS 1 amendée et révisée : la révision et l'amendement de cette norme relative aux règles de première adoption des normes internationales d'information financière est sans impact dans les présents comptes ;
- IFRS 2 amendée : l'amendement concernant les transactions intra-groupes réglées en trésorerie n'a pas d'incidence dans les présents comptes ;
- IFRIC 12 : cette norme est relative aux accords de concession de services et est sans impact dans les présents comptes ;
- IFRIC 15 : cette norme est relative aux contrats de construction immobilière et est sans incidence dans les présents comptes ;
- IFRIC 16 : cette norme est relative aux couvertures d'investissements à l'étranger et est sans impact dans les présents comptes ;
- IFRIC 17 : cette norme est relative aux distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires et est sans impact dans les présents comptes ;
- IFRIC 18 : cette norme est relative aux transferts d'actifs par des clients et est sans impact dans les présents comptes.

Le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation les normes adoptées par l'Union européenne sur l'exercice et dont l'application n'est pas obligatoire pour les exercices clos au 28 février 2011, à savoir :

- IAS 24 révisée : Cette norme est relative aux parties liées ;
- Amendement à l'IFRS 1 relatif aux exemptions de présentation d'informations comparatives ;
- IFRIC 19 : norme relative aux dettes financières réglées par des instruments de capitaux propres ;
- Amendement à IFRIC 14 relatif aux préparations de financements minimum

L'impact potentiel de ces textes est en cours d'évaluation par le Groupe.

A titre d'information, les normes suivantes, non adoptées par l'Union Européenne au 28 février 2011 ne sont pas applicables :

- IFRS 9 – Instruments financiers - révision de la norme IAS 39 actuellement applicable ;
- Amélioration des IFRS (lot 3 – Mai 2010).

Le processus de détermination des impacts sur les comptes consolidés du groupe est en cours. Le groupe n'anticipe pas, à ce stade de l'analyse, d'impacts significatifs sur ses comptes consolidés liés à l'application de ces nouvelles normes ou interprétations.

Base de préparation des états financiers consolidés :

La base de préparation des états financiers est celle du coût historique à l'exception :

- Des actifs détenus à des fins de transaction comptabilisés pour leur juste valeur ;
- Des passifs relatifs aux avantages du personnel comptabilisés pour leur valeur actuelle.

Les méthodes comptables sont appliquées d'une manière uniforme dans les comptes des entités du Groupe comprises dans le périmètre de consolidation.

Les comptes des entités consolidées sont tous arrêtés à la même date ou sur la base d'une situation décalée de plus ou moins de trois mois par rapport à la date de consolidation et ajustés en conséquence des événements significatifs intervenus au cours de la période intercalaire ou postérieure à la date de consolidation.

Recours à des estimations :

La préparation des états financiers consolidés selon le référentiel IFRS nécessite de la part de la Direction l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges figurant dans les états financiers consolidés ainsi que sur les informations figurant en notes annexes aux états financiers consolidés.

Ces estimations et hypothèses sont déterminées sur la base de la continuité de l'exploitation en fonction des informations disponibles à la date de leur établissement, de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Le contrat de crédit syndiqué signé le 18 juillet 2008 auprès des 10 banques historiques du groupe a fait l'objet d'un avenant, signé le 23 décembre 2009, qui permet de confirmer le contrat initial et d'en adapter les termes aux nouvelles conditions du marché.

Ce contrat et cet avenant prévoient le respect de covenants financiers. Les comptes arrêtés au 28 février 2011 permettent le respect de ces covenants.

Les estimations et hypothèses retenues servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

A chaque clôture, ces hypothèses et estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ont évolué ou si de nouvelles informations sont à disposition des dirigeants. Conformément à la norme IAS 8 – *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, l'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement si celui-ci n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les principaux postes des états financiers consolidés sur lesquels portent ces jugements, estimations et hypothèses sont les suivants :

- le montant des dépréciations des créances clients ;
- la valorisation des écarts d'acquisition, des actifs incorporels acquis ainsi que celle de leur durée de vie estimée ;
- l'exécution des tests de perte de valeur des goodwill, des autres actifs incorporels, des actifs corporels et des participations dans les sociétés mises en équivalence dans un contexte économique particulièrement difficile et incertain quant à son évolution ;
- la valorisation des écarts d'acquisition, des actifs incorporels acquis ainsi que celle de leur durée de vie estimée ;
- le montant des engagements de retraite ;
- le montant des provisions pour litiges ;
- les charges liées aux options d'achat d'actions.

## 1.2 Méthodes de consolidation

### > Filiales

Les sociétés sur lesquelles le groupe Orchestra Kazibao exerce un contrôle sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise de manière à obtenir des avantages de ses activités. Ainsi, les filiales Vêtements Orchestra Canada Inc., Orchestra Printandes Infantiles, Orchestra Belgium BVBA, Orchestra Switzerland, Orchestra Asia, Dalmiel Inc, SCI JVM, Horizon 21, Horizon21 79, Club At Cost, Club At Cost Ltd, Kazibao Ltd, Les couleurs de l'Arc en Ciel et Nialex sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les résultats des filiales acquises au cours de l'exercice sont inclus dans le compte de résultat consolidé depuis la date d'acquisition.

Lorsque cela est nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que les méthodes comptables appliquées soient uniformes dans toutes les entités du Groupe. Les soldes, transactions, produits et charges intragroupes sont éliminés lors de la consolidation par intégration globale. La méthode de l'intégration globale appliquée est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés.

La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé (capitaux propres) et au compte de résultat consolidé. Les pertes revenant aux minoritaires, qui excèdent les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale, sont imputées aux intérêts majoritaires, sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes par un investissement complémentaire et ont la capacité de le faire.

### > Sociétés mises en équivalence

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations des capitaux propres (sans impact sur le résultat) postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres.

Ainsi, la société Shanghai World Fashion (SWF) est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

## 1.3 Méthode de conversion des éléments en devises

### > Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euro en appliquant le cours de change couvert à la date de transaction. Ce cours couvert est réactualisé tous les semestres.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires qui sont évalués au cours historique sont convertis en utilisant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les écarts de change résultant du règlement ou de la conversion d'éléments monétaires sont comptabilisés en produits ou en charges de la période.

### > Etats financiers des entités étrangères

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'Euro.

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique «écarts de conversion» («Primes et réserves») des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres. Ces différences de conversion sont comptabilisées dans le compte de résultat de l'exercice durant lequel ces activités sont cédées.

Les goodwill et les ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis aux taux de clôture.

## 1.4 Actifs non courants

### 1.4.1 Goodwill

L'excédent du coût d'acquisition des titres sur la quote-part revenant au groupe dans le total des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables valorisés à leur juste valeur est constaté en goodwill à la date du regroupement d'entreprise. Le goodwill résultant de l'acquisition d'une filiale ou d'une co-entreprise est spécifiquement identifié parmi les actifs incorporels sous la rubrique « goodwill ».

Dans les cas où la part d'intérêts du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût du regroupement d'entreprises (goodwill négatif) il est procédé à :

- La vérification de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise, ainsi que de l'évaluation du coût du regroupement d'entreprises,
- Et à la comptabilisation immédiate en résultat de tout excédent résiduel après cette vérification, sans impact d'impôt.

Les ajustements de valeur des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire sont comptabilisés en tant qu'ajustement rétrospectif du goodwill s'ils interviennent dans les douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets des ajustements de valeur sont enregistrés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreur.

Chaque goodwill est alloué, au plus tard dans les douze mois suivant la date de l'acquisition, aux différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) bénéficiant du regroupement d'entreprises.

Les goodwill ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur :

- Avant la fin de l'exercice d'acquisition ;
- Au minimum une fois par an ;
- Dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

Les goodwill sont donc évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur, déterminées conformément à la méthode décrite à la note 2.3.4 ci-dessous. En cas de perte de valeur irréversible, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le montant du goodwill attribuable à la filiale est inclus dans le calcul du résultat de cession.

### 1.4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur déterminées conformément à la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs*, ou à leur coût de production pour les immobilisations incorporelles générées en interne.

Les immobilisations incorporelles représentent essentiellement les marques, les droits au bail et les frais de développement.

Le groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est définie ou indéterminée.

#### Marques Orchestra

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition.

Le groupe a qualifié les marques Orchestra d'immobilisations à durée de vie indéterminée. En conséquence, ces immobilisations incorporelles ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation effectué systématiquement une fois par an à la date de clôture et lors de la survenance d'indices de pertes de valeur conformément à la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs*.

#### Droits au bail

Les droits au bail sont évalués à la date de la clôture de l'arrêté à partir des critères relatifs au chiffre d'affaires, au résultat contributif, à la valeur commerciale estimée de l'emplacement, à la valeur d'acquisition selon des méthodes généralement retenues dans le secteur professionnel ou sur la base de leur valeur estimée par des experts indépendants.

Ces immobilisations incorporelles sont des actifs à durée d'utilité indéterminée. Ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

### Frais de développement

Les frais de développement du groupe Orchestra Kazibao sont constitués de frais de collection et de développement à l'export ainsi que des frais de développements informatiques.

Les dépenses engagées pendant la phase de recherche sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont encourues.

Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont activées en immobilisations incorporelles uniquement si elles satisfont l'ensemble des critères suivants conformément à la norme IAS 38 :

- o le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- o la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- o l'intention et la capacité de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet sont démontrées ;
- o les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme et pour l'utiliser ou le vendre sont disponibles ;
- o le groupe peut démontrer que le projet générera des avantages économiques futurs probables, comme l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée.

Les frais de collection engagés en N et relatif à la collection N+1 sont amortis sur 1 an.

### 1.4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût initial d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Lorsque les composants d'une immobilisation corporelle ont un coût significatif par rapport au montant total de cette immobilisation ainsi que des durées d'utilité significativement différentes des autres composants, ils sont comptabilisés distinctement et amortis sur leur durée d'utilité propre.

Les coûts ultérieurs relatifs à une immobilisation corporelle sont inscrits à l'actif au moment où ils sont encourus s'il est probable que les avantages économiques futurs associés iront au groupe et si ces coûts peuvent être évalués de façon fiable.

Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement comptabilisé en charges, calculé suivant la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée d'utilité
Installations techniques et outillages	3 à 9 ans
Agencements et aménagements divers	4 à 9 ans
Matériel informatique	2 à 3 ans
Mobilier de bureau	3 à 5 ans

La date de départ des amortissements est la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service.

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé et sont inclus dans les autres produits et charges opérationnels.

## Contrats de location

Les contrats de location, pour lesquels le Groupe supporte substantiellement la quasi totalité des avantages et les risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location financement. Le Groupe n'a pas de contrat de location en tant que bailleur.

Les contrats de location significatifs considérés comme des contrats de location financement au sens de la norme IAS 17 font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés du Groupe.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs similaires détenus ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

### 1.4.4 Dépréciation d'actifs

Conformément à la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs* les actifs générant des flux de trésorerie nettement indépendants des autres actifs ainsi que les autres actifs regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances nouvelles indiquent que les actifs ou les UGT pourraient avoir subi une perte de valeur.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Parmi les événements ou circonstances indiquant qu'une perte de valeur est susceptible d'être intervenue figurent notamment les indicateurs quantitatifs et qualitatifs suivants :

- Evolution du chiffre d'affaires et du résultat contributif ;
- Evolutions réglementaires ;
- Evolution des conditions de marché qui pourraient se traduire par une baisse durable du chiffre d'affaires ou du résultat opérationnel des activités concernées.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie indéterminée ou qui ne sont pas disponibles à l'usage ainsi que les UGT incluant un goodwill font l'objet, indépendamment de tout indice de perte de valeur, d'un test de dépréciation annuel et plus fréquemment en cas de survenance d'indice(s) de perte de valeur. Ces immobilisations ne sont pas amorties. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur nette comptable de l'actif considéré ou de l'UGT à laquelle l'actif considéré appartient est supérieur à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre :

- Sa juste valeur diminuée des coûts de la vente ;
- Sa valeur d'utilité déterminée sur la base d'estimations de flux de trésorerie futurs actualisés.

Les flux de trésorerie futurs actualisés sont estimés selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie après impôt sont issus des prévisions d'exploitation estimées par la direction du groupe pour l'exercice à venir ;
- Le taux d'actualisation retenu est un taux après impôt ;
- La valeur terminale est calculée par sommation des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance à l'infini.

#### - Goodwill

Pour les besoins des tests de dépréciation, chaque UGT ou groupe d'UGT auxquels un goodwill est affecté représente le niveau le plus bas auquel ce goodwill est suivi sur le plan de la gestion interne au sein du groupe. La perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est affectée en priorité à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette UGT ou à ce groupe d'UGT, puis à la réduction de la valeur comptable de chaque actif.

Par application de cette méthode à la clôture, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

#### - Immobilisations incorporelles

A chaque date de clôture, le Groupe passe en revue les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur.

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer le montant recouvrable d'un actif isolé, le Groupe effectue une analyse de la valeur de marché en effectuant des analyses suivant la nature de l'immobilisation incorporelle.

#### **- Droits au bail :**

Les valeurs de clôture des droits au bail sont calculées en fonction du chiffre d'affaires, du résultat contributif, de la valeur de marché et des résultats prévisionnels du magasin concerné.

A la clôture, les droits au bail et droit d'entrée ont fait l'objet d'une revue détaillée visant à évaluer leur valeur de marché. Si celle-ci est inférieure à leur valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur de marché pour l'entreprise a été appréciée en fonction notamment des critères suivants :

- o pourcentage du chiffre d'affaires TTC annuel (compris entre 40% à 80 % en fonction de l'emplacement du magasin)
- o niveau de résultat contributif
- o évaluation sur la base de rapports d'expert indépendants

Les hypothèses retenues en termes d'évolution de chiffre d'affaires reflètent les prévisions d'activités et de rentabilité données par les managers opérationnels des actifs concernés, en conformité avec l'évolution de leur environnement et les données de marché disponibles.

#### **- Marques :**

La méthode d'appréciation de ces actifs incorporels retenue par le Groupe consiste en l'actualisation des flux de royalties réelles ou que le Groupe aurait pu percevoir si des contrats d'utilisation des marques étaient conclus.

Les royalties réelles correspondent aux montants effectivement facturés par le Groupe à ses franchisés export pour l'année considérée et s'établissent entre 2 et 6 % HT des achats effectués par les franchisés.

Les royalties théoriques sont calculées sur les achats effectués par les magasins détenus en propre et des franchisés qui n'ont pas de royalties en appliquant un taux de 6% HT sur les achats consommés.

Le montant ainsi déterminé est actualisé sur une période de 7 ans à un taux de 8% l'an et comparé à la valeur nette comptable au 28 février de l'année considérée.

Par application de cette méthode à la clôture, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

#### **1.4.5 Autres actifs financiers**

La norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* distingue quatre catégories d'actifs financiers

- Les actifs financiers disponibles à la vente ;
- Les prêts et créances ;
- Les placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- Et les actifs financiers évalués à leur juste valeur par le compte de résultat.

Les autres actifs financiers sont principalement composés de participations dans des sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable.

Les titres de participation qui ne sont pas consolidés sont qualifiés de titres disponibles à la vente. En conséquence, ils sont valorisés à leur juste valeur, les pertes et gains latents sont enregistrés directement en capitaux propres sur la ligne éléments constatés directement en capitaux propres.

Leur juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture pour les titres cotés. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, ils sont valorisés à leur coût d'acquisition.

Lorsque la perte latente enregistrée en capitaux propres est représentative d'une baisse durable, cette perte est comptabilisée en résultat.

Les prêts et créances financiers sont qualifiés d'actifs générés par l'activité. En conséquence, ils sont évalués au coût amorti. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation dès qu'il existe une indication de perte de valeur.

#### **1.4.6 Emprunts auprès des établissements de crédit**

Les emprunts bancaires sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les frais relatifs à l'émission d'emprunts sont constatés au compte de résultat en « Coût de l'endettement financier brut » sur la durée de vie des emprunts et selon la méthode du taux d'intérêt effectif.



### 1.5 Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque, à la date d'arrêté, il existe une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Les provisions dont les échéances de consommation sont à plus de deux ans font l'objet d'une actualisation.

Les principales provisions pour risques et charges qu'Orchestra est amenée à comptabiliser, en dehors des provisions pour engagements de retraite, incluent les coûts estimés au titre de litiges, contentieux et actions en réclamation de la part de tiers ou d'anciens salariés.

Les provisions non courantes correspondent aux provisions dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges. La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée au bilan dans les provisions courantes.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs qui ne sont pas totalement sous le contrôle du groupe ou à des obligations probables pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas.

### 1.6 Dettes financières (courantes et non courantes)

La norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation distingue deux catégories de passifs financiers :

- Les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat qui correspondent aux passifs détenus à des fins de transaction et aux passifs classés explicitement par le groupe dans cette catégorie lors de leur reconnaissance initiale ;
- Les passifs évalués au coût amorti.

Les dettes financières comprennent principalement les concours bancaires et les emprunts bancaires évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêts effectif.

### 1.7 Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

L'ensemble des instruments dérivés est comptabilisé au bilan et est évalué à la juste valeur. La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat de la période, sauf dans les cas de couverture de flux de trésorerie et d'investissement net.

Pour les couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net :

- la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument est enregistrée en capitaux propres. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts ;
- la part inefficace est enregistrée en résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture s'ils répondent aux critères de documentation et d'efficacité définis par la norme IAS 39.

Le groupe utilise des instruments dérivés, essentiellement des achats à terme, pour réduire une partie de son exposition aux risques de change de nature commerciale et a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture. L'impact des couvertures est enregistré en coût d'achats des marchandises.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés pour couvrir son risque de taux, ni pour couvrir ses investissements nets à l'étranger.

### 1.8 Impôts sur le résultat

La charge d'impôt est égale au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé inclus dans la détermination du résultat de la période.

En France et à compter de 2010, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée de Entreprise (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux, a été qualifiée d'impôt sur le résultat.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, et en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs du Groupe.

Les actifs d'impôts différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant de pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs existeront sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Les conditions de comptabilisation des actifs d'impôts différés sont revues à chaque date de clôture.

Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable que cette même différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat de la période sauf s'il est généré par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

### 1.9 Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au prix de revient qui comprend le prix d'achat et les frais d'approche y afférant. Les stocks de matières premières, sont évalués au coût d'acquisition.

L'ensemble des stocks a fait l'objet d'un inventaire physique permettant une évaluation précise de ces actifs.

Les stocks sont dépréciés par voie de provision en fonction de la probabilité de vente à perte à la date de l'arrêté ; estimation faite à partir d'éléments historiques et statistiques.

De plus, à compter de la collection Hiver 2010, les frais de collection sont intégrés dans le prix de revient dans le logiciel d'exploitation.

Cette prise de position ne constitue pas un changement de méthode. Une régularisation est opérée au niveau des frais de collection permettant d'ajuster la projection au réel intégré dans la valeur des stocks et ainsi respecter le principe de permanence des méthodes.

### 1.10 Créances clients

La méthode de dépréciation des créances prévoit que, pour la partie non couverte par l'assurance crédit, les créances clients soient dépréciées selon la règle suivante :

- 25% pour les créances de plus de 6 mois à compter de la mise en contentieux ;
- 50% pour les créances de 12 mois à 18 mois ;
- 100% pour les créances supérieures à 18 mois.

### 1.11 Titres d'autocontrôle et titres auto détenus

Les actions d'autocontrôle détenues par le groupe, quelque soit l'objet de leur détention, sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres du Groupe jusqu'à la date de leur cession. Tout profit ou perte résultant de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe est comptabilisé directement dans les capitaux propres et ne contribue pas au résultat de l'exercice.

### 1.12 Résultat par action

Le groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du groupe rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto détenus.

Le résultat dilué est calculé à partir du résultat net attribuable aux actionnaires du groupe, corrigé du coût financier des instruments dilutifs de dette et de leur incidence sur la participation des salariés, net de l'effet d'impôt correspondant. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période (options de souscriptions ou obligations convertibles ou actions gratuites) lorsque ceux-ci sont susceptibles d'avoir un effet dilutif, ce qui est notamment le cas, pour les options de souscription, lorsque leurs prix d'exercice sont inférieurs au prix de marché (cours moyen de l'action Orchestra sur l'exercice).

Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat de base. Afin d'assurer la comparabilité des résultats par action présentés, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'exercice et également des exercices antérieurs est ajusté en cas d'augmentation de capital effectuée à un cours inférieur au cours de marché. Les actions d'autocontrôle portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

### 1.13 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a attribué au personnel des options de souscription d'actions qui, lors de leur exercice, donnent lieu à l'émission d'actions nouvelles par augmentation de capital. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, qui couvre les paiements fondés sur des actions, une charge de personnel est comptabilisée à hauteur de la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des instruments de capitaux propres reçus. Cette charge, qui est évaluée à la date d'attribution des options sur la base du modèle de Black-Scholes-Merton, est étalée sur la durée d'acquisition des droits. La durée de vie attendue utilisée dans le modèle a été ajustée sur la base des estimations de la direction, des effets de non transférabilité, des restrictions de conditions d'exercice et d'informations sur le comportement d'exercice des membres du personnel.

### 1.14 Engagements de retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, le groupe Orchestra Kazibao s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires à des organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces

contributions. La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les engagements du Groupe en matière d'indemnités de départ et de prestations de retraite sont évalués selon la méthode prospective. Cette méthode, qui repose sur une évaluation actuarielle des droits, prend en compte les droits que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Table de mortalité INSEE 2004 – 2006 ;
- Age de départ à la retraite entre 62 et 67 ans ;
- Le taux d'actualisation retenu est de 4,88 % ;
- Départ à l'initiative de l'employeur ;
- Catégories d'emplois :
  - Employés : taux rotation 14,4% dégressif, taux progression salaires 1% ;
  - Agents de maîtrise : taux rotation 5% dégressif, taux progression salaires 1% constant ;
  - Cadres : taux rotation 5% constant, taux progression salaires 1% constant.

Compte tenu de la pyramide des âges de l'effectif du Groupe, de la faible ancienneté et d'un taux de rotation important du personnel, le montant de l'engagement de retraite a été évalué à la clôture à 68 milliers d'euros, charges sociales comprises.

Un contrat d'assurance a été signé avec la Société Générale au 28 février 2007 couvrant à ce jour les obligations de la société Orchestra Kazibao à hauteur de 58 milliers d'euros. La différence entre l'engagement calculé à la clôture et les droits couverts par ce contrat a fait l'objet d'une provision.

#### 1.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend des liquidités en comptes bancaires, des parts d'OPCVM de trésorerie et des placements à court terme, liquides, ne présentant pas de risque de changement de valeur et dont la date de réalisation à leur date d'acquisition est inférieure à trois mois.

Les placements en actions et les liquidités bloquées à plus de trois mois sont exclus de la trésorerie et présentés dans les autres créances courantes.

Les découverts bancaires, assimilés à un financement, sont présentés dans les emprunts et dettes financières courants.

Les placements à court terme sont qualifiés d'actifs disponibles à la vente. En conséquence, ils sont valorisés au bilan à leur valeur de marché au jour de la clôture. Les gains latents ainsi dégagés sont enregistrés directement dans les capitaux propres sur la ligne "éléments constatés directement en capitaux propres".

La valeur comptable des dépôts bancaires constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

#### 1.16 Information sectorielle

L'information sectorielle est établie en fonction de deux critères distincts, l'un primaire fondé sur la structure de gestion du Groupe et ses secteurs d'activités, l'autre secondaire fondé sur la répartition géographique :

- Un secteur d'activité est un ensemble d'actifs et d'opérations réalisés pour produire des biens ou des services exposés à des risques et à des taux de rentabilité qui sont différents des autres secteurs d'activité ;
- Un secteur géographique est engagé dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier qui est exposé à des risques et à des taux de rentabilité qui sont différents des secteurs opérants dans d'autres environnements économiques.

#### 1.17 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué de ventes de biens et de services à des tiers.

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client.

Les remises, ristournes et retours de produits sont comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires, tout comme les avantages accordés aux distributeurs ou consommateurs, résultant en une sortie de trésorerie tels que la coopération commerciale, les coupons, les escomptes et les programmes de fidélisation.

Les remises, ristournes, provisions pour retours et avantages accordés aux clients sont comptabilisées simultanément à la reconnaissance des ventes, lorsqu'ils peuvent être estimés de façon raisonnablement fiable, en se basant sur les données statistiques issues de l'expérience passée et sur les conditions contractuelles.

Le chiffre d'affaires réalisé par les commissionnaires-affiliés est comptabilisé avant déduction de la commission versée à ces derniers. Cette commission est quant à elle comptabilisée comme une charge d'exploitation.

#### **1.18 Evénements significatifs de l'exercice**

##### **Carte Club**

La société a mis en place la « Carte Club » en remplacement de l'ancienne carte « Bubble Card » dont les droits arrivent à expiration au cours du prochain semestre. Cette nouvelle carte ouvre droit à l'adhésion au Club Orchestra pendant un an moyennant le paiement d'une cotisation de 30 € et permet aux adhérents de bénéficier d'une remise permanente de 50 % sur l'ensemble des achats effectués durant cette période.

L'adhésion au Club Orchestra s'élève à 30 euros. Comptablement, le produit est considéré comme acquis sur la période de 12 mois (durée de validité de la carte) et donne lieu à la comptabilisation d'un produit constaté d'avance correspondant au délai de validité restant à courir après la clôture.

L'ensemble des produits constatés d'avance liés à la Carte Club s'élève à 7 177 K€.

Parallèlement, les frais afférents à la Carte Club sont étalés sur la durée de validité de la carte et donnent lieu à la comptabilisation de charges constatées d'avance. Ces dernières s'élèvent à 2 555 K€ à la clôture.

##### **Cession immobilière**

La société JVM, crédit-preneur d'un ensemble immobilier situé sur la commune de Baillargues (34), a levé l'option d'achat et procédé à la cession de l'ensemble en date du 26 février 2011.

##### **Evolution du nombre de points de vente**

Le groupe poursuit son développement et a ouvert 31 points de vente (succursales et commissionnaires affiliés) au cours de l'exercice tandis que 9 succursales ont été fermées.

Le groupe compte ainsi 451 points de vente dont 234 en France et 217 à l'étranger.

#### **1.19 Comparabilité des comptes**

Pour mémoire, la société a constaté au cours de l'exercice précédent un produit de 5,1 millions d'euros correspondant à une commission sur une transaction immobilière réalisée dans le cadre de la réorganisation logistique du groupe. Cette commission est comptabilisée en « Autres produits ».

Pour mémoire, La société a réalisé au cours de l'exercice précédent un gain de change exceptionnel de 1,3 millions d'euros suite au dénouement par anticipation d'opérations de change, comptabilisé en résultat financier.

**NOTE 2 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION****2.1 Sociétés du groupe**

Les sociétés suivantes sont incluses dans le périmètre de consolidation :

Nom de la société consolidée	Siège	% de contrôle	Secteur d'activité
Orchestra Kazibao 398 471 565	Montpellier France	Société consolidante	Distribution de vêtements pour enfants Animation d'un site Internet pour enfants
Vêtements Orchestra Canada Inc	Montréal Canada	100 %	Conception, animation d'un site internet dédié aux enfants et aux adolescents
Orchestra Printandes Infantiles	Barcelone Espagne	100 %	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra Belgium BVBA	Bruxelles Belgique	100 %	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra Switzerland S.A.	Genève Suisse	100 %	Distribution de vêtements pour enfants
Orchestra Asia Ltd	Kowloon Hong Kong	99 %	Distribution de vêtements pour enfants
Dalmiel Inc.	Montréal Canada	100 %	Distribution de vêtements pour enfants
SCI JVM	Montpellier France	100 %	Société Immobilière
Horizon 21	Montpellier France	100 %	Distribution de vêtements pour enfants
Horizon 21 79	Montpellier France	100 %	Distribution de vêtements pour enfants
Club At Cost	Montpellier France	95 %	Distribution de vêtements pour enfants et adultes
Club At Cost Ltd	Ile Maurice	100%	Société immobilière (bureaux)
Kazibao Ltd	Ile Maurice	79%	Bureau d'achats
Shangai World Fashion	Kwai Chung Hong Kong	49.5 %	Distribution de vêtements pour enfants
Les Couleurs de l'Arc en Ciel	La Test de Buch France	100 %	Distribution de vêtements pour enfants et adultes
Nialex	Creil	100 %	Distribution de vêtements pour enfants

La filiale allemande Kazibao GmbH, créée en septembre 2000 et mise en sommeil en décembre 2000, n'a pas été consolidée. Les titres et les comptes courants ont été provisionnés à 100%.

La filiale Orchestra Italia SRL a été créée en avril 2007. Son capital social s'élève à 10 000 €, entièrement souscrit et libéré par la société Orchestra Kazibao, qui en est l'associée unique. Cette société n'étant pas significative, elle est exclue du périmètre de consolidation. Les titres de participation ont fait l'objet d'une provision en totalité, soit pour 10 000 €.

En 2005, Orchestra Kazibao a réalisé une prise de participation à hauteur de 50% dans la société POFRA ; cette société n'étant pas significative, elle est exclue du périmètre de consolidation.

La filiale Kazibao Ltée, créée en 2009, détenue à 79% par Orchestra, est un bureau d'achats du Groupe pour tout le sourcing réalisé à l'Ile Maurice et à Madagascar. La société est entrée dans le périmètre de consolidation au titre de l'exercice précédent.

La filiale Club@Cost Ltd, créée en 2009, détenue à 100% par Orchestra, est destinée à porter à son actif les bureaux qui hébergent l'activité de bureau d'achats réalisée par Kazibao Ltée. La société est entrée dans le périmètre de consolidation au titre de l'exercice précédent.

## 2.2 Variation du périmètre de consolidation

Les variations de périmètre intervenues durant l'exercice sont les suivantes :

- La société Les Couleurs de l'Arc-en-Ciel, dont 100 % du capital et des droits de vote ont été acquis par le groupe au début de l'exercice entre dans le périmètre de consolidation au titre de l'exercice ;
- La société Nialex, dont 100 % du capital et des droits de vote ont été acquis par le groupe début septembre 2010, entre dans le périmètre de consolidation au titre de l'exercice.

Le groupe ORCHESTRA n'a pas établi de comptes pro forma à la clôture, l'évolution du périmètre n'étant pas significative.

## NOTE 3 – ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

### 3.1 Goodwill

en milliers d'euros						
Valeurs Nettes	28/02/2010	acquisitions	impacts de change	affectations	cessions	28/02/2011
Canada	170					170
Suisse	2 969		427			3 366
Belgique	695					695
SCI JVM	902				902	0
ClubAtCost	659					659
Horizon 21 79	12					12
Les Couleurs de l'Arc en Ciel		61				61
Nialex		8				8
<b>Clôture</b>	<b>5 397</b>	<b>69</b>	<b>427</b>	<b>0</b>	<b>902</b>	<b>4 991</b>

Il n'y a pas d'actifs non courants détenus en vue de la vente ou inclus dans un groupe classé comme détenu en vue de la vente selon les critères d'IFRS 5.

Aucune perte de valeur n'a été identifiée au cours de l'exercice.

La cession de l'écart d'acquisition constaté sur la société JVM est liée à la cession du bâtiment qui constituait le principal actif de cette société.

### 3.2 Immobilisations incorporelles

en milliers d'euros							
Valeurs Brutes	28/02/2010	Augmentations		Diminutions		Autres	28/02/2011
		acquisitions	entrée de périmètre	cession	sortie de périmètre	( dont impact change )	
Frais de développement	19 252	4 670		( 4 075)		( 603)	19 244
Concessions, brevets, marques	11 381	775		( 34)		760	12 882
Fonds commercial et droit au bail	25 603	659	250	( 2 879)		272	23 905
Autres immobilisations incorporelles	184						184
Immob. Incorporelles en cours							-
<b>TOTAL</b>	<b>56 420</b>	<b>6 104</b>	<b>250</b>	<b>( 6 988)</b>	<b>-</b>	<b>429</b>	<b>56 215</b>

en milliers d'euros					
Amortissement	28/02/2010	Augmentations	Diminutions	Autres	28/02/2011
Frais de développement	15 288	4 717	( 4 071)	63	15 997
Concessions, brevets, marques	1 355	421	( 10)	97	1 863
Fonds commercial et droit au bail	113	58	( 49)	( 3)	119
Autres immobilisations incorporelles					-
<b>TOTAL</b>	<b>16 756</b>	<b>5 196</b>	<b>( 4 130)</b>	<b>157</b>	<b>17 979</b>

Les acquisitions de l'exercice se composent à 75 % des frais de collection. Les acquisitions de droits au bail relatifs aux nouveaux points de vente et les frais de développement de logiciels constituent les autres investissements de la période.

Les entrées de périmètre sont constituées des fonds et droits au bail acquis sur la période au travers des sociétés Les Couleurs de l'Arc-en-Ciel et Nialex.

Les mises au rebut des frais de collection antérieurs, totalement amortis, représentent 60 % des diminutions des actifs incorporels, les cessions des fonds de commerce et droits au bail en représentant 40 %.

Il n'y a pas d'actifs non courants détenus en vue de la vente ou inclus dans un groupe classé comme détenu en vue de la vente selon les critères d'IFRS 5.

La valeur recouvrable des goodwill, fonds de commerce et droits au bail est estimée annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que le goodwill, le fonds de commerce ou le droit au bail peuvent s'être dépréciés ou dès qu'il existe un indice que ces actifs ont subi une perte de valeur.

La juste valeur, diminuée des coûts de la vente, des droits au bail est estimée à partir d'évaluations réalisées par des experts immobiliers indépendants, d'offres d'achat et de vente faites par des tiers ou de transactions similaires, réalisées dans des conditions de concurrence normale.

La valeur d'utilité est égale à la valeur actualisée (à un taux d'actualisation après impôt) des flux de trésorerie futurs après impôts estimés.

Aucune perte de valeur ni reprise de perte de valeurs n'a été constatée au cours de l'exercice.

Conformément aux principes détaillés à la note 1.4.4, les tests de dépréciation sur les immobilisations incorporelles ont été réalisés au 28 février 2011. Aucun complément de dépréciation n'a été comptabilisé.

### 3.3 Immobilisations corporelles

en milliers d'euros							
Immobilisations corporelles	28/02/2010	Augmentations		Diminutions		Autres (dont impact change)	28/02/2011
		acquisitions	entrée de périmètre	cession	sortie de périmètre		
Valeurs Brutes	54 901	4 698	620	( 6 695)	-	482	54 006
Amortissement	( 22 428)	( 6 277)	( 140)	2 359	-	( 263)	( 26 749)
Valeurs Nettes	32 473	( 1 579)	480	( 4 336)	-	219	27 257

Les agencements des magasins représentent l'essentiel des investissements de l'exercice. Les entrées de périmètre sont constituées des aménagements des magasins acquis sur la période au travers des sociétés Les Couleurs de l'Arc-en-Ciel et Nialex.

Les cessions du bâtiment de la société JVM et des agencements relatifs aux magasins cédés constituent l'essentiel des sorties d'actifs corporels.



**3.4 Immobilisations financières**

en milliers d'euros							
Immobilisations financières	28/02/2010	Augmentations		Diminutions		Autres	28/02/2011
		acquisitions	entrée de périmètre	cession	sortie de périmètre	( dont impact change )	
Valeurs Brutes	3 479	3 293	52	( 55)	-	16	6 785
Amortissement	( 219)	( 10)	-	54	-	-	( 259)
Valeurs Nettes	3 260	3 283	52	( 1)	-	( 68)	6 526

Les acquisitions sont constituées pour l'essentiel de dépôts de garantie.

**NOTE 4 – ETAT DES PROVISIONS****4.1 Provisions courantes**

en milliers d'euros					
Provisions courantes	28/02/2010	Dotation	Reprise		28/02/2011
			Provision utilisée	Provision non utilisée	
Provisions pour litiges	94	33	67		60
<b>TOTAL</b>	<b>94</b>	<b>33</b>	<b>67</b>	<b>-</b>	<b>60</b>

Ces provisions sont notamment constituées des provisions pour litiges prud'homaux et commerciaux.

**4.2 Provisions non courantes**

en milliers d'euros					
Provisions non courantes	28/02/2010	Dotation	Reprise		28/02/2011
			Provision utilisée	Provision non utilisée	
Autres provisions pour risques	-				-
Provisions pour impôt	-				-
Provision pour retraite	76			66	10
Autres provisions pour charges	-				-
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>66</b>	<b>10</b>

Le montant des provisions non courantes est constitué uniquement de la provision pour engagements de retraite à la clôture.

- Détail de la provision retraite

Compte tenu de la pyramide des âges de l'effectif du Groupe, de la faible ancienneté et d'un taux de rotation important du personnel, le montant de l'engagement de retraite a été évalué à la clôture à 68 milliers d'euros, charges sociales comprises.

Un contrat d'assurance a été signé avec la Société Générale au 28 février 2007 couvrant à ce jour les obligations de la société Orchestra Kazibao à hauteur de 58 milliers d'euros. La différence entre l'engagement calculé à la clôture et les droits couverts par ce contrat a fait l'objet d'une provision.

### 4.3 Passifs éventuels

#### Contrôle fiscal

Le contrôle fiscal relatif aux exercices 2001-2002-2003 a fait l'objet d'une proposition de rectification en date du 15 décembre 2004.

L'essentiel des redressements envisagés porte sur les déficits ordinaires et les ARD de 2001 pour les montants respectifs de 3 391 milliers d'euros et 53 milliers d'euros.

Les redressements envisagés sont contestés et pour le Groupe, il apparaît peu probable que ces redressements soient maintenus. En conséquence aucune provision relative à ces redressements n'a été enregistrée dans les comptes au 28 février 2011.

#### Litiges

Le Groupe a trois litiges en cours en droit des marques pour lesquels le montant total maximal demandé s'élève à 755 milliers d'euros. Ces litiges ne sont pas provisionnés dans les comptes au 28 février 2011 car il apparaît peu probable que la société soit condamnée dans le cadre de ces litiges.

En effet une ordonnance en date du 04/11/10 relative à l'un de ces trois litiges a débouté la société adverse de toutes ses demandes. Cette dernière a interjeté appel de ce jugement. Nous attendons la fixation de la date devant la Cour d'Appel.

Une ordonnance du 07/09/11 relative à second litige a également déclaré nulle la procédure de saisie contrefaçon et a rejeté les demandes de la société adverse. Cette dernière a interjeté appel de ce jugement. Nous attendons la fixation de la date devant la Cour d'Appel.

#### Créance impayée

Le Groupe est actuellement en procès avec l'un de ses clients export et la banque de ce dernier pour une créance impayée de 0,7 millions d'euros, assortie d'une garantie bancaire.

A ce stade de la procédure, il apparaît peu probable que cette créance ne soit pas recouvrée dans la mesure où suite à l'audience du 18/02/11, la banque a été condamnée au règlement de la totalité des sommes avec intérêts légaux d'environ 8 %. En conséquence, aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes au 28 février 2011. Parallèlement, une plainte pénale a été déposée avec constitution de partie civile auprès du Parquet.

### NOTE 5 – STOCKS

Les stocks sont dépréciés, par voie de provisions, en fonction de la probabilité de vente à perte à la date de l'arrêté estimée à partir d'éléments historiques et statistiques.

Les variations des provisions pour dépréciations des stocks par rapport à l'exercice précédent s'analysent comme suit :

Stocks	en milliers d'euros	
	28/02/2010	28/02/2011
Marchandises et stock en transit	47 961	69 042
Provision pour dépréciation	( 220)	( 901)
<b>Montant net</b>	<b>47 741</b>	<b>68 141</b>

Variation des provisions	en milliers d'euros		
	Augmentations	Diminutions	Variation
Marchandises et stock en transit	1 226	( 545)	681
<b>TOTAL</b>	<b>1 226</b>	<b>( 545)</b>	<b>681</b>

**NOTE 6 – ETAT DES CREANCES****6.1 Créances clients et risque de crédit**

Le montant des créances clients au bilan consolidé s'élève à 20 886 milliers d'euros et se décompose comme suit :

	en milliers d'euros	
	28/02/2011	28/02/2010
Créances clients	8 344	28 584
Créances clients - effets escomptés	7 022	7 414
<b>Total des créances clients</b>	<b>15 366</b>	<b>33 998</b>

Le délai moyen de règlement a évolué ainsi sur les deux derniers exercices :

	en milliers d'euros	
	28/02/2011	28/02/2010
Encours client à la clôture (1)	15 366	33 995
Chiffre d'affaires total	178 553	165 014
Chiffres d'affaires hors succursales	105 141	96 897
<b>Délai moyen</b>	<b>48 jours</b>	<b>114 jours</b>

La répartition des créances du Groupe Orchestra sur les franchises et les clients négoce par échéance à la clôture est la suivante :

	en milliers d'euros	
	28/02/2011	28/02/2010
	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Non échues	9 076	21 558
Echues depuis 6 mois au plus	2 146	5 408
Echues depuis 6 mois au plus mais moins de 12 mois	740	1 787
Echues depuis 12 mois au moins mais moins de 18 mois	425	1 339
au-delà	2 286	2 647
<b>TOTAL</b>	<b>14 673</b>	<b>32 739</b>
Clients partenaires exclusifs	693	1 256
<b>Total créances groupe</b>	<b>15 366</b>	<b>33 995</b>

Le poste client est couvert dans sa quasi-totalité par des garanties bancaires, des nantissements et une assurance crédit. De ce fait, les créances échues depuis plus de 6 mois ne présentent pas de risque de non-recouvrement.

Les clients franchisés en France se voient proposer, dans le cadre de la couverture de leur encours, des délais de paiements aménagés en fonction de la saisonnalité de leurs ventes.

Des virements avant expédition sont exigés pour tous les clients dont la couverture est insuffisante.

**6.2 Autres créances**

Les autres créances se composent des postes suivants :

	en milliers d'euros	
	28/02/2011	28/02/2010
Créances sociales	225	251
Créances fiscales	1 962	2 498
Fournisseurs - Avoirs et avances	173	2 288
Créances diverses (1)	8 818	7 970
Charges constatées d'avance	5 162	2 454
<b>Total des autres créances</b>	<b>16 340</b>	<b>15 461</b>

(1) dont 5.1 M€ générés par une opération immobilière au 28/02/2010

Les créances fiscales sont constituées essentiellement de la TVA en instance de déduction et des créances d'impôt sur les sociétés.

Les charges constatées d'avance sont composées principalement de loyers versés par avance et d'autres charges externes se rattachant au prochain exercice.

#### NOTE 7 – ETAT DES DETTES D'EXPLOITATION

Les dettes d'exploitations sont toutes à moins d'un an.

	en milliers d'euros	
	28/02/2011	28/02/2010
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>48 113</b>	<b>28 595</b>
Dettes sociales	4 265	4 602
Dettes fiscales	5 756	4 253
<b>Total des dettes fiscales et sociales</b>	<b>10 021</b>	<b>8 855</b>
Clients - Avoirs et avances	373	7 097
Dettes diverses	1 629	802
Produits constatés d'avance	7 530	1 192
<b>Total des autres dettes</b>	<b>9 532</b>	<b>9 091</b>
<b>Total des dettes d'exploitation</b>	<b>67 666</b>	<b>44 541</b>

Les dettes sociales sont constituées des salaires de février et charges sociales afférentes versés le mois suivant ainsi que de la provision pour congés payés.

Les dettes fiscales sont composées essentiellement de la TVA en instance de versement et des impôts et taxes provisionnés à la clôture.

Les avoirs émis ainsi que les comptes courant d'associés sont comptabilisés en dettes diverses.

Les produits constatés d'avance sont pour l'essentiel liés à la « Carte Club ». (Cf. § 1.18)

#### NOTE 8 – ETAT DES DETTES FINANCIERES

##### 8.1 Echéance des dettes financières

	en milliers d'euros	
	28/02/2011	28/02/2010
échéance à moins d'un an	8 610	25 646
échéance de 2 à 5 ans	52 296	59 528
au delà		
<b>Total des dettes financières</b>	<b>60 906</b>	<b>85 174</b>

## 8.2 Détail des dettes financières

	en milliers d'euros	
	28/02/2011	28/02/2010
Emprunts bancaires à + 1 an	48 743	54 041
Participation aux salariés	171	
Crédit bail à + 1an	232	1 603
Dépôts et caution reçus	3 150	2 987
Autre emprunts et dettes		897
<b>Dettes financières long terme</b>	<b>52 296</b>	<b>59 528</b>
	en milliers d'euros	
	28/02/2011	28/02/2010
Découvert bancaire	492	9 028
Mobilisation de créances	7 022	7 414
Avance en devises	377	8 765
Emprunts bancaires à - 1 an	138	6
Autres emprunts et dettes assimilés	224	110
Crédit bail à - 1 an	357	323
<b>Dettes financières court terme</b>	<b>8 610</b>	<b>25 646</b>
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	<b>9 737</b>	<b>6 577</b>
<b>Total des dettes financières nettes</b>	<b>51 169</b>	<b>78 597</b>

## 8.3 Evolution de l'endettement et respect des « covenants » financiers

L'endettement à moyen terme du Groupe est à taux variable et est indexé sur l'Euribor de la durée des tirages ou sur l'EONIA.

Le contrat de crédit syndiqué signé le 18 juillet 2008 auprès des 10 banques historiques du groupe (représentant une dette financière de 48,3 M€ à la clôture) a fait l'objet d'un avenant, signé le 23 décembre 2009, qui permet de confirmer le contrat initial et d'en adapter les termes aux nouvelles conditions du marché.

Au 28 février 2011, le montant utilisé du contrat de crédit syndiqué s'élève à 48,7 M€ sur 68,3 M€ de lignes confirmées (excluant la ligne d'engagements par signature et d'avance en devises d'un montant de 36,2 M€).

Ce contrat et cet avenant prévoient le respect de covenants financiers. L'emprunteur s'engage à ce que :

- Le ratio R1 soit strictement inférieur à 3,50 pour l'année financière clôturant le 28 février 2011 ;
- Le ratio R2 soit strictement supérieur à 5,00 pour l'année financière clôturant le 28 février 2011 ;
- Le ratio R3 soit strictement inférieur à 1,30 pour l'année financière clôturant le 28 février 2011.

Les comptes arrêtés au 28 février 2011 permettent le respect de ces covenants :

<u>Ratio R1 :</u>	2,93
Endettement Net Consolidé :	48 019 milliers d'euros
EBITDA Consolidé :	16 408 milliers d'euros

Ratio R2 : 9,45

-	EBITDA Consolidé :	16 408 milliers d'euros
-	Charges Financières Consolidées :	1 737 milliers d'euros

Ratio R3 : 0,86

-	Endettement Net Consolidé :	48 019 milliers d'euros
-	Fonds Propres Consolidés :	55 656 milliers d'euros

## NOTE 9 – DERIVES, EXPOSITION AU RISQUES DE MARCHÉ ET INSTRUMENTS FINANCIERS

## 9.1 Risque de change

Le groupe paie ses achats en dollars et en euros et vend sa production dans une quarantaine de pays. Elle se trouve donc partiellement exposée à un risque de change.

La gestion du risque de change est assurée par le Directeur Financier du groupe, directement rattaché au Président directeur général, qui effectue un reporting quotidien du taux du dollar (USD).

Seuls les achats du groupe sont couverts, principalement sous forme de contrats de change à terme classiques, qui prévoient un achat de la devise à un cours convenu pour un montant donné, et une échéance donnée.

Les instruments de couverture sont affectés exclusivement aux dettes et créances comptabilisées et aux opérations prévisionnelles de l'année en cours et de l'année à venir dont la réalisation est jugée hautement probable.

Sur la base des informations fournies par le service des achats, les opérations d'exploitation en dollar font l'objet de couvertures de change, soit par options, soit par achats ou ventes à terme de devises.

A la clôture, les contrats suivants étaient souscrits :

<i>en euros</i>									
Contrats	Saison	Echéance	Taux de couverture	Montant USD	Coût en €	Taux juste valeur	Juste Valeur à la clôture	Couverture de dettes, Impact en résultat	Couverture de dettes, Impact en capitaux propres
Couverture 1	Eté 2011	31/03/2011	1.2499	2 000 000	1600128	1.3834	1445713	-154415	
Couverture 2	Eté 2011	31/03/2011	1.2485	3 000 000	2402883	1.3828	2169481	-233403	
Couverture 3	Eté 2011	15/04/2011	1.2512	2 500 000	1998082	1.3825	1808303	-189779	
Couverture 4	Eté 2011	15/04/2011	1.2780	2 000 000	1564945	1.3808	1448472	-116473	
Couverture 5	Eté 2011	29/04/2011	1.2517	3 500 000	2796197	1.3822	2532144	-264053	
Couverture 6	Eté 2011	16/05/2011	1.2640	1 500 000	1186709	1.3795	1087342	-99367	
Couverture 7	Eté 2011	16/05/2011	1.2512	3 000 000	2397698	1.3795	2174685	-223014	
Couverture 8	Eté 2011	31/05/2011	1.2509	3 000 000	2398273	1.3834	2168570	-229703	
Couverture 9	Eté 2011	31/05/2011	1.2491	2 500 000	2001441	1.3815	1809671	-191770	
Couverture 10	Eté 2011	31/05/2011	1.2751	1 500 000	1176378	1.3815	1085754	-90625	
Couverture 11	Eté 2011	15/06/2011	1.2511	1 500 000	1198945	1.3834	1094285	-114660	
Couverture 12	Eté 2011	15/06/2011	1.2492	2 500 000	2001281	1.3810	1810240	-191041	
Couverture 13	Eté 2011	30/06/2011	1.2512	4 500 000	3596547	1.3834	3252855	-343692	
Couverture 14	Eté 2011	30/06/2011	1.2494	1 492 571	1194630	1.3806	1081111	-113519	
Couverture 15	Eté 2011	30/06/2011	1.2494	370 571	296599	1.3806	268415	-28184	
Couverture 16	Eté 2012	01/07/2011	1.2494	2 636 858	2110499	1.3806	1809950		-200549
Couverture 17	Eté 2011	30/06/2011	1.2748	3 000 000	2353310	1.3807	2172850		-180460
Couverture 18	Eté 2011	29/07/2011	1.2486	4 000 000	3201024	1.3797	2899275		-301749
Couverture 19	Eté 2011	31/08/2011	1.2648	2 000 000	1581278	1.3767	1452703		-128575
Couverture 20	Eté 2011	31/08/2011	1.2497	2 000 000	1600384	1.3785	1450866		-149518
Couverture 21	Eté 2011	31/08/2011	1.2745	2 000 000	1569243	1.3786	1450718		-118525
Couverture 22	Hiver 2011	19/09/2011	1.3855	1 600 000	1154818	1.3786	1160628		5810
Couverture 23	Hiver 2011	19/09/2011	1.3596	1 700 000	1250368	1.3784	1233294		-17074
Couverture 24	Hiver 2011	30/09/2011	1.3853	1 600 000	1154984	1.3782	1160945		5961
Couverture 25	Hiver 2011	30/09/2011	1.3593	1 700 000	1250644	1.3780	1233641		-17003
Couverture 26	Hiver 2011	14/10/2011	1.3609	2 000 000	1440798	1.3735	1456179		15381
Couverture 27	Hiver 2011	14/10/2011	1.3850	1 700 000	1227437	1.3777	1233941		6504
Couverture 28	Hiver 2011	14/10/2011	1.3585	1 700 000	1251380	1.3770	1234550		-16830
Couverture 29	Hiver 2011	14/10/2011	1.3628	2 000 000	1467567	1.3776	1451301		-15766
Couverture 30	Hiver 2011	31/10/2011	1.3605	2 500 000	1800178	1.3743	1819058		18875
Couverture 31	Hiver 2011	31/10/2011	1.3847	1 700 000	1227703	1.3771	1234489		6786
Couverture 32	Hiver 2011	31/10/2011	1.3585	1 700 000	1251380	1.3769	1234655		-16725
Couverture 33	Hiver 2011	31/10/2011	1.3623	2 000 000	1468105	1.3770	1452450		-15655
Couverture 34	Hiver 2011	15/11/2011	1.3843	1 700 000	1228058	1.3765	1234975		6917
Couverture 35	Hiver 2011	15/11/2011	1.3581	1 700 000	1251749	1.3763	1235154		-16395
Couverture 36	Hiver 2011	15/11/2011	1.3619	2 000 000	1468537	1.3764	1453045		-15492
Couverture 37	Hiver 2011	30/11/2011	1.3633	2 000 000	1467029	1.3834	1445713		-21315
Couverture 38	Hiver 2011	30/11/2011	1.3840	1 700 000	1228324	1.3760	1235472		7149
Couverture 39	Hiver 2011	30/11/2011	1.3578	1 500 000	1104728	1.3758	1090294		-14434
Couverture 40	Hiver 2011	30/11/2011	1.3614	2 000 000	1469076	1.3758	1453661		-15415
Couverture 41	Hiver 2011	15/12/2011	1.3590	3 400 000	2591840	1.3734	2475587		-26252
Couverture 42	Hiver 2011	15/12/2011	1.3631	2 000 000	1467244	1.3834	1445713		-21530
Couverture 43	Hiver 2011	15/12/2011	1.3759	2 500 000	1797802	1.3935	1794012		-3790
Couverture 44	Hiver 2011	15/12/2011	1.3609	2 000 000	1469616	1.3753	1454245		-15371
Couverture 45	Hiver 2011	30/12/2011	1.3587	3 400 000	2502392	1.3728	2476637		-25755
Couverture 46	Hiver 2011	30/12/2011	1.3627	2 000 000	1467674	1.3834	1445713		-21961
Couverture 47	Hiver 2011	30/12/2011	1.3755	2 500 000	1796926	1.3944	1792923		-4004
Couverture 48	Hiver 2011	30/12/2011	1.3604	3 000 000	2205234	1.3747	2182252		-22982
				105 200 000	80 598 065		76 684 428	- 2 583 696	- 1 329 941

**9.2 Exposition commerciale**

	en milliers d'euros	
	28/02/2011	28/02/2010
	USD	USD
Exposition bilan	( 34 863)	( 21 256)
Exposition flux futurs	( 70 937)	( 25 744)
Instruments dérivés de change	105 800	47 000
<b>Exposition nette après couverture</b>	-	-

La juste valeur de marché des opérations à terme est donnée par les cours à terme des devises concernées à la date de clôture, celle des options par les modèles standards de valorisation des options. Ces opérations entrent donc dans la catégorie des opérations évaluées selon le niveau 2 de la norme IFRS 7, c'est-à-dire sur la base de paramètres de marchés observables.

**9.3 Risque de taux**

Le Groupe ne se couvre pas systématiquement contre le risque de taux. Les emprunts sont tous souscrits à taux variables.

**NOTE 10 – INFORMATION SECTORIELLE**

En application de la norme IFRS 8 « Secteur Opérationnels », le groupe est tenu de communiquer une information financière sectorielle qui est basée sur le reporting interne examiné par le principal décideur opérationnel du groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et de leur allouer des ressources.

**10.1 Premier niveau d'information sectorielle : secteurs d'activité**

L'activité du groupe est organisée en trois secteurs d'activité :

- Ventes des succursales (France et filiales) ;
- Ventes aux franchisés ;
- Ventes aux multimarques.

**Répartition des résultats par secteur d'activité**

Les résultats par secteur d'activité de l'exercice précédent sont les suivants :

	Succursales	Franchise	Négoce	Autres	Groupe
Chiffres d'affaires	68 117	74 583	22 076	239	165 014
Total des ventes	68 117	74 583	22 076	239	165 014
Résultats sectoriels	431	16 274	7 738	-917	23 526
Charges financières					-248
Frais administratifs et de siège					-21 407
Quote part des sociétés MEE				73	73
Participation					
Intérêts des minoritaires					-107
Résultat avant impôt					1 837
Impôts					281
<b>Résultat de l'exercice</b>					<b>2 118</b>



Les résultats par secteur d'activité de l'exercice sont les suivants :

	en milliers d'euros				
	Succursales	Franchise	Négoce	Autres	Groupe
Chiffres d'affaires	71 577	96 681	8 129	2 166	178 553
Total des ventes	71 577	96 681	8 129	2 166	178 553
Résultats sectoriels	6 234	21 940	3 310		31 484
Charges financières					-1 743
Frais administratifs et de siège					-30 040
Quote part des sociétés MEE				229	229
Participation					
Intérêts des minoritaires					-33
Résultat avant impôt					-103
Impôts					810
<b>Résultat de l'exercice</b>					<b>707</b>

#### Répartition des actifs et passifs par secteur d'activité

Au titre de l'exercice précédent, la répartition des éléments bilanciaux est la suivante :

	en milliers d'euros				
	Succursales	Franchise	Négoce	Autres	Groupe
Actifs sectoriels	82 470	25 496	8 499	72 655	189 120
Passifs sectoriels	21 200			167 920	189 120
Investissements	11 818			2 501	14 319
Amortissements de l'exercice	3 201			9 462	12 663

Au titre de l'exercice, la répartition des éléments bilanciaux est la suivante :

	en milliers d'euros				
	Succursales	Franchise	Négoce	Autres	Groupe
Actifs sectoriels	60 570	14 158	9 587	106 478	190 793
Passifs sectoriels	10 340	10 532	-	169 921	190 793
Investissements	4 560	-	-	7 679	12 239
Amortissements de l'exercice	4 557	-	-	7 616	12 173

#### 10.2 Deuxième niveau d'information sectorielle : Secteurs géographiques

Les secteurs d'activité se réalisent dans des zones géographiques distinctes.

Le premier secteur géographique est représenté par la France, pays d'attache du groupe où se réalise l'activité principale.

Le deuxième secteur géographique « Europe de L'Ouest » est constitué des filiales d'Orchestra-Kazibao implantées en Espagne, en Belgique et en Suisse et représente plus de 10% de l'activité du Groupe.

Les troisième et quatrième secteurs géographiques « Europe de l'Est » et « Moyen-Orient » sont représentés principalement par l'implantation de master franchises et de partenaires exclusifs.

Le cinquième secteur géographique « Autres pays » est constitué des implantations directes et indirectes réalisées notamment en Asie et au Canada. Ce cinquième secteur ne représente pas plus de 10 % de l'activité du groupe.

## Localisation de l'origine des ventes

	en milliers d'euros	
	28/02/11	28/02/10
France	128 186	115 743
Europe de l'Ouest	31 365	31 382
Europe de l'Est	12 410	11 077
Moyen Orient	4 303	4 979
Autres	2 289	1 832
<b>Total</b>	<b>178 553</b>	<b>165 014</b>

## Localisation des actifs non courants

	en milliers d'euros	
	28/02/11	28/02/10
France	63 250	67 542
Europe de l'Ouest	15 979	12 988
Europe de l'Est	-	-
Moyen Orient	-	-
Autres	1 980	3 989
<b>Total</b>	<b>81 209</b>	<b>84 519</b>

## Localisation des dépenses d'investissement

	en milliers d'euros	
	28/02/11	28/02/10
France	11 278	13 489
Europe de l'Ouest	540	830
Europe de l'Est	-	-
Moyen Orient	-	-
Autres	421	-
<b>Total</b>	<b>12 239</b>	<b>14 319</b>

## NOTE 11 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS

	en milliers d'euros	
	28/02/2011	28/02/2010
Autre charges opérationnelles	( 855)	( 1 555)
Autres produits opérationnels	246	101
Résultat sur cessions d'immobilisations	( 50)	( 83)
<b>TOTAL</b>	<b>( 659)</b>	<b>( 1 537)</b>

Les autres charges opérationnelles sont composées essentiellement d'indemnités versées dans le cadre de litiges commerciaux et prud'homaux.

**NOTE 12 – PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS****12.1 Coût financier net**

Le coût de l'endettement est essentiellement constitué des intérêts sur emprunt court et moyen terme.

<i>En milliers d'euros</i>	28/02/2011	28/02/2010
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	320	408
Coût de l'endettement financier net	( 2 057)	( 2 090)
<b>Coût financier net</b>	<b>( 1 737)</b>	<b>( 1 682)</b>
Autres charges et produits financiers	( 6)	1 434

**12.2 Autres charges et produits financiers**

<i>En milliers d'euros</i>	28/02/2011	28/02/2010
<b>Produits financiers</b>	<b>2 422</b>	<b>1 681</b>
Gains de change et variation des dérivés (1)	2 356	1 681
Provisions à caractère financier	66	
<b>Charges financières</b>	<b>( 2 428)</b>	<b>( 247)</b>
Perte de change et variation de dérivés (1)	( 2 388)	104
Provisions à caractère financier	( 9)	
Autres charges financières	( 31)	( 351)
<b>Autres charges et produits financiers</b>	<b>( 6)</b>	<b>1 434</b>

(1) Valorisation à la juste valeur des instruments de couverture de change conformément à la norme IAS 39

Pour mémoire, La société a réalisé au cours de l'exercice précédent un gain de change exceptionnel de 1,3 millions d'euros suite au dénouement par anticipation d'opérations de change, comptabilisé en résultat financier.

**NOTE 13 – IMPÔTS COURANTS ET DIFFERÉS**

La charge d'impôt sur les résultats se décompose comme suit :

<b>Composants de la charge d'impôts</b>	28/02/2011	28/02/2010
<b>Impôt exigible</b>	<b>655</b>	<b>-160</b>
Dont impôt exigible de l'exercice	647	-160
Dont impôt forfaitaire	8	
<b>Impôts différés</b>	<b>-1465</b>	<b>-121</b>
dont immobilisations incorp et corporelles	451	
dont engagement envers le personnel	22	-13
dont stock, créances et dettes	-1265	290
dont différence temporaire	72	511
dont provisions	28	-135
dont déficits fiscaux	-759	-774
dont CVAE et IS sur CVAE	-14	
<b>Total d'impôt</b>	<b>-810</b>	<b>-281</b>

<b>Preuve d'impôt</b>	<b>28/02/2011</b>
Résultat comptable	584
Impôts courant et différés comptabilisés (produit)	-810
Résultat de mise en équivalence	-229
Résultat comptable avant impôt et mise en équivalence	-455
Taux d'impôt applicable en France	33.3%
Impôt théorique	0
<b>Ecart constaté entre théorique et réel</b>	<b>-810</b>
Impôt exigible	80
CVAE exigible	575
Effets des différences temporaires entre le résultat consolidé et le résultat imposable	72
Effets des différences permanentes entre le résultat consolidé et le résultat imposable	-1523
Effets des différences permanentes entre le résultat consolidé et le résultat imposable liés à la CVAE	-14
<b>Autres différences</b>	
<b>Ecart expliqué</b>	<b>-810</b>

La réforme française de la taxe professionnelle, votée le 31 décembre 2009 est entrée en vigueur le 1er janvier 2010. La nouvelle CET « Contribution Economique Territoriale » est composée de deux cotisations : la CFE « Cotisation Foncière des Entreprises » et la CVAE « Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises ». Cette dernière se détermine par application d'un taux sur la valeur ajoutée produite par l'entreprise au cours de l'exercice.

Dans la mesure où d'une part, le montant de la valeur ajoutée est calculé par la différence positive entre certains produits et charges et que d'autre part, les résultats du groupe sont composés pour l'essentiel d'éléments entrant dans la composition de la valeur ajoutée de par son activité, le groupe a jugé que la CVAE répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par « IAS 12.2, Impôts dus sur la base des bénéfices imposables ».

La CVAE est ainsi présentée en impôt sur le résultat au titre de l'exercice. Au 28 février 2010 le montant de la CVAE se serait établi à 575 K€.

Les impositions résultant des éléments suivants ont été comptabilisées à la clôture :

- décalages temporaires entre comptabilité et fiscalité ;
- retraitements et éliminations imposés par la consolidation ;
- déficits fiscaux reportables et dont l'imputation sur des bénéfices futurs est probable.

Le détail des impôts différés est le suivant :

	en milliers d'euros			
	28/02/2010	Augmentation	Diminution	28/02/2011
Report déficitaire	3 472	759	151	4 382
Différences temporaires	96	( 72)	-	24
Crédit-bail immobilier	( 20)	28	-	8
Indemnité de départ en retraite	25	( 22)	-	3
Provision sur actions propres	( 245)	( 28)	-	( 273)
Marge sur stock	107	268	-	375
Droits au bail	( 1 588)	3	-	( 1 585)
Marque	( 3 140)	-	-	( 3 140)
Couverture de change	( 272)	997	579	1 304
Provisions internes	( 166)	-	-	( 166)
Immobilisations corporelles		( 480)		( 480)
CVAE différée		21		21
Impôt société sur CVAE différée		( 7)		( 7)
Autres	( 2)	-	-	( 2)
<b>Imposition différée totale</b>	<b>( 1 733)</b>	<b>1 467</b>	<b>730</b>	<b>464</b>
<i>Dont Impôts différés actifs</i>	<i>3 725</i>			<i>4 199</i>
<i>Dont Impôts différés passifs</i>	<i>( 5 458)</i>			<i>( 3 735)</i>

A la clôture, les impôts différés actifs s'élèvent à 4 199 milliers d'euros, dont 4 382 milliers d'euros au titre des déficits reportables. L'évaluation de la capacité du groupe à utiliser les pertes fiscales reportables repose sur des projections de résultats. S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés.

Les impôts différés passifs s'élèvent à 3 735 milliers d'euros et sont essentiellement composés de l'imposition latente afférente aux écarts d'évaluation affectés aux droits au bail et à la marque.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en appliquant le dernier taux en vigueur pour chaque société.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés pour une même entité fiscale.

La société Orchestra-Kazibao s'est constituée société mère intégrante à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009 et est ainsi seule redevable de l'impôt sur les sociétés envers le Trésor Public français au titre de l'impôt du par elle-même et ses filiales comprises dans le périmètre d'intégration. Ces dernières sont les sociétés Club At Cost, Horizon 21 et Horizon 2179.

#### NOTE 14 – EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

A la clôture, le capital social de la société s'élève à 23.150.214 euros divisés en 3.858.369 actions de 6 euros de valeur nominale chacune.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

#### Eléments dilutifs

Néant.

**NOTE 15 – RESULTATS PAR ACTION**

Les résultats nets par action, de base et dilués, ont été déterminés comme suit :

	en milliers d'euros	
	28/02/2011	28/02/2010
Résultat net	707	2 118
Nombre moyen d'actions en circulation	3 858 369	3 858 369
Effet dilutif des options	0	0
Nombre d'actions dilué en circulation	3 858 369	3 858 369
Résultat net de base par action (en €)	0.18	0.55
Résultat net dilué (en €)	0.18	0.55

L'effet dilutif est calculé selon la « méthode du rachat d'actions », les fonds qui sont recueillis au moment de l'exercice des droits sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total d'actions résultant de l'exercice des droits. Seul le montant net d'actions ainsi créées vient s'ajouter au nombre moyen pondéré d'actions.

Cette méthode n'est appliquée que pour les options d'achat dites « dans la monnaie ».

**NOTE 16 – ENGAGEMENTS HORS BILAN****16.1 Engagements donnés**

	en milliers d'euros	
	28/02/2011	28/02/2010
Lettres de crédit	2 936	11 446
Créances cédées non échues	7 022	
Nantissements hypothécaires et sûretés réelles (1)	110 250	110 250
Avals, cautions et garanties données		
Autres engagement donnés	9	
Instruments de couverture de change	76 684	34 473
<b>TOTAL</b>	<b>196 901</b>	<b>156 169</b>

Ces sûretés ont été consenties au profit des banques dans le cadre de la mise en place d'un crédit syndiqué de 110,25 millions d'euros, d'une maturité comprise entre 5 et 7 ans, destiné à restructurer l'endettement du Groupe et à lui donner les moyens financiers nécessaires à la poursuite de son programme de développement. Il n'y a pas eu de variation au cours de la période.

Concernant sa filiale Club At Cost, la société Orchestra Kazibao autorise l'émission de cautions et de garanties et l'ouverture de crédits documentaires d'ordre de la société ORCHESTRA et pour le compte de sa filiale CAC. De plus, la société Orchestra Kazibao se porte garante de la société CAC vis-à-vis des tiers dans le cadre de l'activité opérationnelle de cette dernière à savoir la distribution de vêtements pour homme, femme et enfant.

Concernant les autres filiales du groupe Orchestra, la société Orchestra Kazibao a consenti au titre des exercices précédents des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune. Les abandons de créances sont les suivants :

- CAC : Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au profit de la société CAC, filiale à 95% d'Orchestra, pour un montant de 3 500 K€ ;
- OPI : Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au profit de la société OPI pour un montant de 876 K€ ;
- Canada Inc : Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au profit de la société Canada Inc pour un montant de 141 K€.

**16.2 Engagements reçus**

	en milliers d'euros	
	28/02/2011	28/02/2010
Cautions	299	433
Garanties bancaires et Crédoc	1 734	1 567
Lettres de crédit Stand-by	1 323	1 293
Nantissements	5 251	6 036
Autres engagements reçus		
<b>TOTAL</b>	<b>8 607</b>	<b>9 329</b>

**NOTE 17 – TRESORERIE**

La trésorerie est uniquement composée de comptes bancaires en euros et dollars.

**NOTE 18 – PAIEMENT EN ACTIONS**

Les plans de stock options attribués les 17 avril 2008, 01 septembre 2008 et 25 novembre 2008 ont été retraités.

Le plan du 17 avril 2008 a les caractéristiques suivantes :

- 25 882 options de souscription à 8,93 euros ;
- Plan sur 10 ans avec options acquises au bout de 4 ans à compter du 17 avril 2008.

Dans le cadre du retraitement, il convient de valoriser les options à la date d'attribution et d'en étaler le coût sur les 4 années d'indisponibilité.

Les options ont été valorisées selon le modèle Black & Scholes selon les modalités suivantes :

- Sous-jacent (cours moyen de l'action Orchestra) : 8,93 euros ;
- Prix d'émission : 8,49 euros ;
- Volatilité : 46 % ;
- Taux sans risque : 4,28 % ;
- Maturité : 6 ans.

La valorisation d'une option ressort à 4,63 euros, soit pour 25 882 options un coût global de 120 milliers d'euros à étaler linéairement sur 4 ans, à compter du 17 avril 2008, soit 56 milliers d'euros par an, à enregistrer en charges par la contrepartie des capitaux propres.

Aucune modification et aucune souscription n'ont été enregistrées sur ce contrat au cours de l'exercice.

Le plan du 01 septembre 2008 a les caractéristiques suivantes :

- 500 options de souscription à 9,74 euros ;
- Plan sur 10 ans avec options acquises au bout de 4 ans à compter du 01 septembre 2008 ;

Dans le cadre du retraitement, il convient de valoriser les options à la date d'attribution et d'en étaler le coût sur les 4 années d'indisponibilité.

Les options ont été valorisées selon le modèle Black & Scholes selon les modalités suivantes :

- Sous-jacent (cours moyen de l'action Orchestra) : 9,74 euros ;
- Prix d'émission : 9,28 euros ;
- Volatilité : 50,66 % ;
- Taux sans risque : 4,35 % ;

- Maturité : 6 ans.

La valorisation d'une option ressort à 5,36 euros, soit pour 10 500 options un coût global de 56 milliers d'euros à étaler linéairement sur 4 ans, à compter du 01 septembre 2008, soit 26 milliers d'euros par an, à enregistrer en charges par la contrepartie des capitaux propres.

Aucune modification et aucune souscription n'ont été enregistrées sur ce contrat au cours de l'exercice.

Le plan du 25 novembre 2008 a les caractéristiques suivantes :

- 16 631 options de souscription à 7,92 euros
- Plan sur 10 ans avec options acquises au bout de 4 ans à compter du 25 novembre 2008

Dans le cadre du retraitement, il convient de valoriser les options à la date d'attribution et d'en étaler le coût sur les 4 années d'indisponibilité.

Les options ont été valorisées selon le modèle Black & Scholes selon les modalités suivantes :

- Sous-jacent (cours moyen de l'action Orchestra) : 7,92 euros ;
- Prix d'émission : 7,54 euros ;
- Volatilité : 50,66 % ;
- Taux sans risque : 3,83 % ;
- Maturité : 6 ans.

La valorisation d'une option ressort à 4,29 euros, soit pour 16 631 options un coût global de 71 milliers d'euros à étaler linéairement sur 4 ans, à compter du 25 novembre 2008, soit 33 milliers d'euros par an, à enregistrer en charges par la contrepartie des capitaux propres.

Aucune modification et aucune souscription n'ont été enregistrées sur ce contrat au cours de l'exercice.

## NOTE 19 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

### 19.1 Sociétés faisant partie du périmètre de consolidation

Les transactions entre le Groupe et les sociétés consolidées par intégration globale sont principalement :

- achats/ventes de marchandises (faisant l'objet d'une convention de Garanties de Marge),
- prestations de services,
- charges et produits d'intérêt financier sur comptes courants,
- dividendes.

Ces transactions ont été éliminées en consolidation.



**19.2 Participations non consolidées**

Les ventes de marchandises aux parties liées se sont faites aux prix normaux généralement pratiqués.

Les achats de marchandises ont été réalisés au prix du marché.

Aucune garantie n'a été accordée ou reçue avec les parties liées.

*Parties liées*

	en milliers d'euros					
	Créances du Groupe sur les parties liées		Provisions sur Créances du Groupe		Dettes du Groupe sur les parties liées	
	28/02/2011	28/02/2010	28/02/2011	28/02/2010	28/02/2011	28/02/2010
Financière Mestre	5 825	7 233			902 <sup>1</sup>	
<b>Total</b>	<b>5 825</b>	<b>7 233</b>	-	-	<b>902</b>	-

	Produits		Charges		Garanties	
	28/02/2011	28/02/2010	28/02/2011	28/02/2010	28/02/2011	28/02/2010
	Financière Mestre		5 100	31 <sup>2</sup>	1 453	
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>5 100</b>	<b>31</b>	<b>1 453</b>		

**19.3 Rémunération des dirigeants**

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été au cours de l'exercice clos, membres du conseil d'administration du groupe.

	en milliers d'euros	
	28/02/2011	28/02/2010
Rémunération brute totale (1)	1 851	1 900
Avantage postérieurs à l'emploi (2)		
Indemnité de départ ou de fin de contrat (3)		
Autres avantages long terme (4)		
Païement en actions (5)		77
<b>Total</b>	<b>1 851</b>	<b>1 977</b>

- (1) Rémunération, primes, indemnités, jetons de présence et avantages en nature payés au cours de l'exercice.  
 (2) Variation des provisions pour retraites (impact net sur le compte de résultat)  
 (3) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour indemnités de départ ou de fin de contrat.  
 (4) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour rémunérations et bonus conditionnels différés.  
 (5) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions du Groupe.

**NOTE 20 – LOCATION-FINANCEMENT**

Les paiements minimum restant à verser et leur juste valeur à la clôture de l'exercice se présentent comme suit :

	en milliers d'euros				
	Exercices antérieurs	Exercice en cours	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Redevances versées		893	810		
Redevances restant à verser		2 592	555	342	213
Amortissements		2 300	371		

**NOTE 21 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

La société Orchestra-Kazibao a absorbé la société Club@Cost par transmission universelle de patrimoine en date du 1<sup>er</sup> mars 2011.

Cette opération est sans impact dans les comptes consolidés.



# **ORCHESTRA KAZIBAO**

Société Anonyme

400, avenue Marcel Dassault  
34170 Castelnau le Lez

---

**Rapport des Commissaires aux Comptes  
établi en application de l'article  
L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président  
du Conseil d'administration**

Exercice clos le 28 février 2011

Axiome Audit  
215, rue Samuel Morse  
Le Triade 3  
34965 Montpellier Cedex 2

Deloitte & Associés  
185 avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

## **ORCHESTRA KAZIBAO**

Société Anonyme  
400, avenue Marcel Dassault  
34170 Castelnau le Lez

---

**Rapport des Commissaires aux Comptes établi  
en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce  
sur le rapport du président du Conseil d'administration**

Exercice clos le 28 février 2011

---

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ORCHESTRA KAZIBAO et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 28 février 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

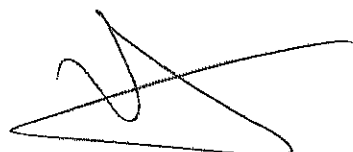
**Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Montpellier et Neuilly-sur-Seine, le 21 juin 2011

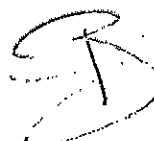
Les Commissaires aux Comptes

Axiome Audit



Steve AMAT

Deloitte & Associés



Bénédicte SABADIE-FAURE

Rapport du Président du Conseil  
d'administration sur les conditions de  
préparation et d'organisation des  
travaux du Conseil d'administration et  
sur les procédures de contrôle interne et  
de gestion des risques



**ORCHESTRA KAZIBAO**

Société anonyme au capital de 23.150.214 Euros  
Siège social : Castelnau le Lez (34170) 400, avenue Marcel Dassault  
398.471.565 RCS Montpellier

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES  
CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE  
INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

*Mesdames, Messieurs,*

*Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code du Commerce, le Président de votre Conseil d'administration vous présente ci-dessous les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.*

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du conseil d'administration le 18 mai 2011 et transmis aux commissaires aux comptes.

**1. Code de référence en matière de gouvernement d'entreprise**

La société ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par une organisation représentative des entreprises et notamment pas à celui de l'AFEP et du MEDEF diffusé en décembre 2008, ni à celui de Middlednext diffusé en décembre 2009.

Cependant, le Conseil, lors de sa réunion du 25 novembre 2008, a pris connaissance des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées. Le conseil a exprimé son adhésion à ces recommandations.

Au delà des exigences requises par la loi, la société s'impose les règles suivantes en matière de gouvernement d'entreprise :

- La représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil qui comporte 3 hommes et 2 femmes,

**2. Le Conseil d'administration**

Les statuts de la société (articles 14 à 21) définissent la composition et les missions du Conseil d'administration, ses conditions d'organisation et de fonctionnement, les modalités de nomination et de rémunération de ses membres ainsi que l'étendue de leur responsabilité.

Composition du Conseil d'administration au 28 février 2011

- Pierre Mestre, Président Directeur Général,
- Chantal Mestre,
- Marcel Gotlib,
- Charles GOTLIB cooptée en remplacement de Jean-Claude YANA, démissionnaire
- Aurélie MESTRE cooptée en remplacement de la société NEM PARTNERS, démissionnaire ;

#### Mission générale de contrôle et de surveillance

Au cours de l'exercice 2010/2011, le Conseil d'administration s'est réuni neuf fois ; le taux de présence des membres du Conseil s'est élevé à 96 %.

Le Conseil d'administration se réunit systématiquement afin d'examiner l'activité trimestrielle et les résultats semestriels et annuels de la société.

La situation du groupe ORCHESTRA KAZIBAO et les perspectives de développement sont régulièrement examinées au cours de ces réunions.

#### Accès à l'information :

La date de chaque conseil est déterminée en fonction des plannings de chacun pour permettre une présence maximale. La convocation est adressée par courrier électronique ou par télécopie au moins 8 jours avant le Conseil (sauf urgence) et systématiquement assortie d'un ordre du jour détaillé. L'ordre du jour est complété des remarques des participants avant diffusion.

Les éléments essentiels constituant les points traités dans l'ordre du jour sont adressés au fil de leur élaboration pour permettre à chaque administrateur d'être pleinement informé de l'activité de la société et de participer efficacement aux séances. Des entretiens réguliers viennent compléter cette information. Un document plus exhaustif est prévu pour l'avenir à transmettre au plus tard dans un délai à déterminer par le règlement intérieur (délai raisonnable de 78 heures au plus tard).

Les membres du Conseil d'Administration sont régulièrement et individuellement informés de la situation financière de la Société, de sa trésorerie, des activités des pôles, des conditions et perspective du marché, ainsi que des litiges susceptibles d'avoir une incidence sur sa situation ou son activité.

Outre les points et décisions relevant légalement de cet organe, le Conseil a débattu de toutes les actions majeures conduites au cours de l'exercice 2010/2011, tant sur le plan externe (acquisitions, cessions, commercialisations, marchés et stratégie du Groupe, politique financière, ...), qu'interne (organisation, nominations, fonctionnement, code d'éthique,...).

#### Limitations de pouvoirs du Président:

Le Président exerce ses pouvoirs conformément à la loi et dans les limites de l'objet social. Aucune limitation à ces pouvoirs n'a été imposée par le Conseil d'Administration de la Société

#### Limitations de pouvoirs du Directeur Général:

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, et représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

### **3. Participation aux Assemblées Générales**

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.



L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce; (ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

#### 4. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en matière d'OPA

Conformément à l'article L225-100-3 du Code de Commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en matière d'OPA sont décrits ci-après :

##### a) Actionnariat

Les principaux actionnaires d'Orchestra-Kazibao, au 28 février 2011, étaient à notre connaissance les suivants :

Catégorie d'actionnaire	Nombre d'actions détenues	Pourcentage du capital	Pourcentage des droits de vote
Famille Mestre	1 041 684	27,00%	27,00%
Famille Gotlib	1 156 053	29,96%	29,96%
CL Capital Invest	174 101	4,51%	4,51%
FCP Découvertes	110 683	2,87%	2,87%
Grand Wish Partners	196 836	5,10%	5,10%
<b>Actionnaires détenant plus de 2,5 % du capital de la Société</b>	<b>2 679 357</b>	<b>69,44%</b>	<b>69,44%</b>
Auto détention	252 435	6,54%	6,54%
Autres actionnaires	926 577	24,01%	24,01%
<b>Total</b>	<b>3 858 369</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne possède, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 2,5% du capital ou des droits de vote.

Les déclarations de franchissement de seuil suivantes qui nous ont été notifiées au cours de l'exercice écoulé sont mentionnées ci-après.

Catégorie d'actionnaires	Franchissements de seuil	Date
Grand Wish Partners	Hausse 5%	1.2.2011
FCPI OTC Partners	Baisses 2,5%	14.12.2010
Famille Gotlib	Hausses 15%/20%/25%	7.12.2010
FCP Turenne Capital Partenaires	Baisse 5%	7.12.2010
Nem Invest SAS	Baisse 5%	7.12.2010

- b) Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote hormis la privation de droits de vote, pouvant être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5% au moins du capital ou des droits de vote en l'absence de déclaration d'un franchissement de seuil statutaire, pour

toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

- c) Il n'existe pas, à notre connaissance, de pacte ou autre engagement signé entre actionnaires
- d) Il n'existe pas de titres comportant des droits de vote spéciaux
- e) Il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier
- f) Les règles de nominations et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 14 des statuts
- g) En matière de pouvoir du conseil d'administration, les délégations en cours relatives aux augmentations de capital et au programme de rachat d'actions sont décrites dans le tableau annexé ci-après :

En Euros	Date de l'AG	Date d'expiration	Montant autorisé	Utilisation(s) au cours des exercices précédents	Utilisation(s) au cours de l'exercice 2010/2011	Montant résiduel au 28.02.2010
Délégations en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfice et/ou primes	31.08.2010	30.10.2012	20.000.000 €	N/A	Néant	20.000.000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	31.08.2010	30.10.2012	20.000.000 €	N/A	Néant	20.000.000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public ou par placement privé	31.08.2009	30.10.2011	20.000.000€*	Néant	Néant	20.000.000 €
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	31.08.2010	30.10.2012	-	N/A	Néant	
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE (réservé aux salariés)	31.08.2010	30.10.2012	10% du capital	N/A	Néant	10% du capital
Délégations en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	31.08.2010	30.10.2012	10% du capital social	N/A	Néant	10% du capital social
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	31.08.2010	30.10.2013	10% du capital social,	N/A	Néant	10% du capital social
Autorisation à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L225-209 Code de Commerce	31.08.2010	29.02.2012	10% du capital social,	N/A	Néant	Néant
Autorisation pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (article L225-209 Code de Commerce)	31.08.2010	30.08.2012	10% du capital social,	N/A	Néant	10% du capital social
Utilisation des délégations en période d'offre publique	31.08.2010	29.02.2012	-	N/A	Néant	-

\*Pour les émissions par placement privé, limité à 20% du capital par an

- h) La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et

réglementaires.

- i) Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions des membres du conseil d'administration.

## 5. Les comités spécialisés du Conseil d'administration

Il est rappelé que les dispositions concernant le comité d'audit et notamment les articles L.823-19 et suivants du Code de Commerce introduits par l'ordonnance du 8 décembre 2008, entrent en vigueur à l'expiration d'un délai de 8 mois qui suit la clôture du premier exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au cours duquel un mandat d'administrateur est venu à échéance. Concernant la société, la première échéance de mandat depuis l'exercice 2008/2009 est intervenue à l'issue de l'Assemblée qui s'est tenue le 30 août 2010. En conséquence, les dispositions précitées concernant le comité d'audit devront être respectées par la société au plus tard le 31 octobre 2011.

## 6. Contrôle interne et de gestion des risques

La description des procédures de contrôle interne repose sur une analyse des risques réalisée chaque fin d'année. Cette analyse a été menée par le biais d'entretiens avec les responsables des différentes fonctions de la Société

Le dispositif de contrôle interne du Groupe repose sur un ensemble d'éléments permettant de donner une assurance raisonnable – et non une certitude – quant à la réalisation des objectifs de contrôle interne suivants :

- Mise en oeuvre effective et optimisation des opérations ;
- Fiabilité des informations financières ;
- Conformité aux lois, réglementations et directives internes en vigueur.
- Garantie de la sécurité des actifs et préventions des risques d'erreurs ou de fraudes.

Ce dispositif repose sur un référentiel de procédures et sur la responsabilisation des directions en charge des activités et la collégialité dans le processus de prise de décisions.

Néanmoins, un système de contrôle interne conçu pour répondre aux objectifs décrits ci-dessus ne donne cependant pas la certitude que les objectifs fixés sont atteints, et ce en raison des limites inhérentes au fonctionnement de toute procédure.

### 6.1. L'environnement de contrôle

Au sein du Groupe Orchestra Kazibao, un ensemble de règles d'organisation, de politiques, de procédures et de dispositifs ou d'organes d'évaluation et de contrôle, contribue à l'efficacité du contrôle interne

#### 6.1.1. Les valeurs et principes d'actions.

Le concept ORCHESTRA s'est développé autour de notre charte de services auprès des consommateurs. Cette charte constitue un élément essentiel de nos contrats de partenariats avec nos franchisés et fait ainsi l'objet d'un contrôle strict dans son application.

Nos équipes commerciales s'attachent donc à ce que la qualité de service dans tous les points de vente à l'enseigne ORCHESTRA, partout dans le monde, soit irréprochable. La Direction Général Délégué, en charge du commerce, centralise l'ensemble de l'information et en assure le contrôle.

Les principes et règles de déontologie boursière sont quant à elle systématiquement rappelées lors des Comités de Direction mensuels, et particulièrement lorsque des informations confidentielles sont à l'ordre du jour.

Par ailleurs, les transactions effectuées par les mandataires sociaux du groupe sont déclarées à l'Autorité des Marchés Financiers.

#### 6.1.2. L'attachement éthique au respect des droits de l'individu.

Soucieux de veiller au respect des employés de sous-traitants de fabrication – et plus particulièrement des enfants – la société a mis en place un code de conduite annexé au cahier des charges régissant ses relations avec ses sous-traitants de fabrication.

Ce code de conduite dispose notamment que tous les fabricants des produits de la société et leurs sous-traitants :

- n'utiliseront pas le travail infantile ;
- offriront aux salariés un lieu de travail salubre et non dangereux, assureront au minimum l'accès correct à l'eau potable et aux équipements sanitaires, la sécurité contre l'incendie et un éclairage et une aération adéquates.

Dès lors, la société s'autorise à prendre part, directement ou par le biais d'agents qu'elle aura désignés, à des activités de surveillance par l'inspection sur site, à l'improviste, des installations de fabrication pour confirmer le respect de ce code de conduite. Ce contrôle est piloté par un Directeur Général Délégué, en charge des achats.

#### 6.1.3. Les risques juridiques

Les risques juridiques sont suivis mensuellement par un Directeur Général Délégué, en charge de la Direction Financière et Juridique, qui s'assure du bon respect des réglementations applicables aux opérations de la Société et de la protection juridique des intérêts du Groupe.

Le service juridique veille à l'application du droit du travail sur l'ensemble des succursales, à la protection des marques dans le monde et au respect du droit de la distribution auprès de ses partenaires.

Elle se fait assister en tant que de besoin par des experts externes.

Par ailleurs, a été mise en place à la Direction Générale une consigne systématique et immédiate que toutes les lettres recommandées avec accusé de réception soit reçues de manière centralisée. Copie de la première page est systématiquement adressée chaque jour au Président Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués.

#### 6.1.4. Les risques informatiques

La gestion des risques informatiques de la Société repose essentiellement sur les procédures formalisées de sauvegardes régulières des données informatiques et sur le contrôle automatique de la qualité technique des sauvegardes. La conservation des supports est en outre déportée en dehors des sites de sauvegarde.

### 6.2. Les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

#### 6.2.1. La fonction comptable et de gestion.

Sous l'autorité du Directeur Général et d'un Directeur Général Délégué, la Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité assume les missions essentielles de mise en cohérence des données financières du Groupe. Ainsi,

- elle assure la production des comptes consolidés du Groupe et des comptes sociaux dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales ;
- elle pilote le processus budgétaire et prévisionnel et produit le reporting mensuel de gestion dans les meilleurs délais, en assurant la consolidation et la cohérence des données ;
- elle produit la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion ;

La fonction comptable assure la production des comptes et les déclarations fiscales et douanières de la société mère et des filiales. Elle assure aussi l'évolution et la maintenance du système d'information comptable.

La fonction contrôle de gestion assure le contrôle des stocks, le suivi du budget d'achat, la validation des marges et des prix de vente ainsi que le reporting mensuel et le suivi budgétaire.

#### 6.2.2. Le reporting comptable.

Les tableaux de gestion et de pilotage mis en place dans le cadre du suivi de la société s'articulent autour de trois composantes fondamentales, à savoir :

- le business plan à trois ans ;
- le processus budgétaire et la révision semestrielle ;
- le reporting mensuel.

Chaque année, un business plan est établi avec le Directeur Général qui intègre les choix stratégiques du Groupe, eu égard à l'évolution des marchés, du secteur d'activité et de l'environnement concurrentiel.

Le processus budgétaire – établi sur le dernier trimestre de l'exercice – s'attache à déterminer mensuellement par division et point de vente un budget d'exploitation et d'investissement pour l'année à venir, en tenant compte des projections d'ouvertures (aussi bien sous forme de succursales que de franchisés). Ces prévisions sont appréhendées au moins six mois à l'avance compte tenu de nos cycles de production et la prudence dans notre politique d'achats et de gestion des stocks. Ce budget fait l'objet d'une révision semestrielle qui tient compte de l'arrêté comptable du 31 août.

Le reporting mensuel s'affiche alors comme une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il analyse l'évolution précise de l'activité et du carnet de commande prévisionnel, constate le niveau de consommation du budget des charges et alerte sur les anomalies. Il s'accompagne de tableaux de bord de suivi plus spécifiques comme la masse salariale des succursales, le suivi des réceptions / livraisons ou l'évolution du carnet d'achats...

#### 6.2.3. La convergence des systèmes d'information comptable et de gestion

Le renforcement de l'efficacité et de la fiabilité de l'information pour plus de réactivité accompagne les nouvelles exigences réglementaires IFRS.

Sous la responsabilité du Directeur Général Délégué en charge de la Direction financière, le progiciel Sbase d'Hypérion a été mis en place et permet une analyse multidirectionnelle plus pertinente et un rapprochement plus aisé des données comptables et des données de gestion de Columbus, utile à la fois pour le service Contrôle de Gestion que pour le service de Gestion des Stocks.

La société entend renforcer son équipe comptable afin d'augmenter les compétences internes et renforcer la qualité de la tenue de la comptabilité.

### **7. Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et les avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux**

La rémunération perçue par les mandataires sociaux se compose soit d'un salaire, fixé par le Président et/ou soit d'honoraires de management calculés selon une convention préalablement autorisée par le Conseil d'Administration, et/ou soit de jetons de présence

#### 7.1. Rémunération des administrateurs

La répartition des jetons de présence se fait selon les modalités suivantes :

- la moitié est allouée en fonction de l'assiduité aux séances du Conseil d'Administration.
- l'autre moitié est une partie fixe.

#### 7.2. Rémunération des Directeurs Généraux Délégués

Deux Directeurs Généraux Délégués disposent d'un contrat de travail assorti d'un véhicule de fonction et bénéficient d'options de souscription d'actions.

A Montpellier, le 18 mai 2011

Le Président